



Réhabilitation historique

Victor Morin, LL.D., M.S.R.C.

Number 23, 1958

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079957ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079957ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Morin, V. (1958). Réhabilitation historique. *Les Cahiers des Dix*, (23), 9–52.
<https://doi.org/10.7202/1079957ar>

Réhabilitation historique

Par VICTOR MORIN, LL.D., M.S.R.C.

I — LES « VIEILLES GANACHES »

Olivar Asselin (1874-1937) était un journaliste sincère et talentueux dont les expressions à l'emporte-pièce faisaient image et restaient fixées dans l'esprit de ses lecteurs; mais il était surtout combatif et portait l'exagération de ses qualités au point d'en être parfois injuste et même cruel envers ceux qui ne partageaient pas ses convictions. C'est lui qui est l'inventeur de la légende que les Canadiens français ont choisi le « MOUTON » comme « EMBLÈME NATIONAL », en raison du fait que la tradition ecclésiastique représente leur patron, saint Jean-Baptiste (qui était pasteur), en compagnie d'un jeune agneau sans tache.

Dans sa campagne électorale (en 1912-1913) d'accession à la présidence de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal où il jugeait avoir de grandes réformes à accomplir, il avait accusé les respectables et dévoués citoyens qui ont développé le sens patriotique et préparé l'essor économique de notre Société Nationale de n'être que de « *vieilles ganaches* » qui n'ont fait aucune oeuvre constructive pour le relèvement économique et social de leur race, mais se sont contenté de parader en hauts de forme, derrière un mouton, dans leurs grotesques « processions » et, le soir venu, de débiter, dans leurs banquets à la limonade, des phrases creuses ou ampoulées qu'on a qualifiées avec raison de l'appellation sarcastique de « *discours de la Saint-Jean-Baptiste* ».

On ne pouvait être plus injuste envers des hommes d'un mérite reconnu, qui ont travaillé avec succès, sans compter leur temps ni leurs sacrifices d'argent ou l'engagement de leurs responsabilités financières, à la création, ainsi qu'au développement d'oeuvres dont la race canadienne-française recueille aujourd'hui le bénéfice. La génération actuelle semble les ignorer pour ne retenir que la moquerie du « mouton national qui n'a que le mérite de se laisser tondre au profit d'autrui », et des discours dits « de la Saint-Jean-Baptiste ! »

En raison de la connaissance que j'ai pu acquérir des travaux accomplis par les directeurs de notre société nationale à la fin du siècle dernier, et de la part active que j'ai prise à celles qui en ont continué l'impulsion, j'ai cru que le rétablissement de la vérité historique dans son intégrité devient un acte de réhabilitation qui s'impose, au lieu de laisser graduellement accréditer des légendes calomniatrices. Telle est la raison de cette réhabilitation appuyée sur le témoignage de documents officiels.¹

II — ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT DE LA FÊTE NATIONALE

Voyons, tout d'abord, quelle est l'origine de la fête nationale des Canadiens de langue française au jour de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin.

Elle nous vient de l'usage, répandu dans la Gaule païenne, adoratrice du soleil, de célébrer le solstice d'été (21 juin) par des feux de joie allumés d'un bourg à l'autre en signe de réjouissance. Lorsque ce pays devint la France chrétienne à la suite du baptême de Clovis, l'Église voulut donner une tournure chrétienne à cette tradition, qui tombait approximativement au jour de la fête de saint Jean-Baptiste, en l'unissant au culte religieux du Précurseur.

C'est cette coutume qui fut introduite en notre pays par ses colons venus de France, dont le souverain était désigné sous le titre de « Sa Majesté très chrétienne ». Le supérieur des Jésuites, qui étaient chargés de la direction spirituelle et des missions en Nouvelle-France, bénissait solennellement le bûcher du feu de joie que le gouverneur allumait et autour duquel le peuple dansait en signe d'allégresse; on tirait des coups d'arquebuse et, lorsque le bûcher s'éteignait faute d'aliment, un coup de canon annonçait le couvre-feu. Le lendemain, une messe solennelle unissait toute la colonie dans un hymne d'hommage au saint Patron du Canada.

Après l'abandon des « quelques arpents de neige du Canada » par la France à l'Angleterre, aux termes du traité de Paris (1763), cette pieuse et patriotique tradition a périclité peu à peu, au point de n'être plus conservée que dans quelques petites villes et villages de population catholique et française, sous l'impulsion du curé, du notaire ou du médecin qui s'obstinaient à vouloir rester traditionalistes de langue française et de foi catholique en dépit de l'ambiance envahissante. Mais lorsque l'oc-

¹. Son opportunité nous a paru s'imposer en hommage à la mémoire de ceux qui en ont été victimes.

casion se présenta de revendiquer les droits du contribuable à se prononcer sur le choix et la responsabilité des administrateurs de la chose publique envers ceux qui leur avaient confié le mandat de protéger leurs intérêts, un journaliste éclairé, portant le nom de Ludger Duvernay, entreprit de réveiller le patriotisme et « l'union sacrée » de ses compatriotes pour la défense de leurs droits en fondant une société nationale sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste.

Duvernay avait vigoureusement soutenu les droits du peuple dans son journal allégoriquement nommé *La Minerve* (sortie, toute armée, de la cuisse de Jupiter) ; il avait conduit la lutte, de concert avec des collaborateurs de langue anglaise qui bataillaient dans le journal *Vindicator*, à l'encontre du fanatique Adam Thom qui les invectivait au journal *The Herald* et fondait même une organisation de fiers-à-bras antipathiques aux Canadiens français sous le nom de *Doric Club*.

Dans l'espace d'une semaine, l'actif Duvernay organisa les préparatifs d'une soirée patriotique prenant la forme d'un banquet champêtre; il obtint à cet effet, de son ami John Picoté de Belestre-McDonnell, avocat et bienfaiteur de la société secrète et patriotique des *Chasseurs*, l'hospitalité de son superbe jardin de la rue Saint-Antoine et, le soir du 24 juin 1834, la SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE était fondée au cours d'un banquet de soixante couverts présidé par Jacques Viger, maire de Montréal, sous l'ombrage des grands arbres brillamment décorés de lanternes, au milieu d'un enthousiasme délirant.

La fête se renouvela le 24 juin des deux années suivantes, mais elle fut forcément interrompue par les bouleversements insurrectionnels de 1837 et 1838 à la suite desquels Duvernay, Papineau, Nelson et autres patriotes canadiens durent prendre le chemin de l'exil aux Etats-Unis afin de sauver leurs têtes mises à prix. A défaut des chefs, d'autres meneurs de l'insurrection payèrent sur l'échafaud le crime d'avoir aimé leur pays et la liberté de ses institutions.

Sitôt le calme revenu et l'amnistie des insurgés prononcée, la célébration de la fête patronale de Saint-Jean-Baptiste fut reprise à Québec par l'initiative conjointe du Dr Pierre-Martial Bardy et du journaliste Napoléon Aubin, éditeur du *Fantasque*, qui invitèrent le peuple canadien à se réjouir, en 1840, du réveil de l'affreux cauchemar de la répression politique de l'insurrection, dont les activités ne s'étaient cependant pas étendues jusqu'à cette région.

On était matinal à cette époque, car on n'avait pas encore senti le

besoin d'avancer les horloges d'une heure pour engager les dormeurs à quitter le lit avant que le soleil ne soit trop haut à l'horizon. La convocation fut donc faite pour *six heures du matin* afin de se former en procession pour assister à la messe solennelle à la Basilique à sept heures. Un banquet eut lieu dans la soirée avec de nombreux discours, cela va de soi, et, comme les campagnes de tempérance étaient à l'ordre du jour, on se plut à noter que « les santés officielles et patriotiques ne furent portées qu'avec de l'excellente limonade ».

Quant à la région de Montréal, Duvernay était rentré dans son pays avec la détermination d'organiser sa société nationale sur une base constitutionnelle. Il en avait élaboré le projet durant son séjour à Burlington, dans l'Etat du Vermont où il a publié, pour soutenir le courage et l'espoir de ses compatriotes co-exilés, un journal hebdomadaire intitulé *Le Patriote Canadien* dont on ne connaît aujourd'hui qu'une collection complète, celle de la famille Papineau exilée comme lui aux Etats-Unis. Ce journal ne circulait en effet que dans la république américaine, car l'entrée en avait été interdite au Canada, mais Duvernay en avait envoyé le prospectus à son ami P.-E. Leclère, magistrat de police à Montréal, qui l'aurait pourtant fait pendre volontiers, comme il l'avait fait de Chevalier de Lorimier et d'autres patriotes de l'insurrection, s'il avait pu l'appréhender.

La nouvelle constitution de la Société, alors appelée ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE, fut adoptée le 9 juin 1843, au cours d'une assemblée de réorganisation qui fut tenue dans un salon du marché Sainte-Anne, sur la rue McGill, dont l'étage supérieur était affecté à la tenue d'assemblées publiques et privées.² Elle se lisait comme il suit :

BUT DE L'ASSOCIATION

“L'Association St. Jean-Baptiste a pour but :

1° D'unir entre eux tous les Canadiens;³

2. C'est également à cet endroit que furent tenues les assemblées du Parlement Canadien quand il siégeait à Montréal sous le régime de l'Union du Haut et du Bas-Canada. Il fut incendié en 1849 par la populace anglaise irritée de la sanction, par le gouverneur Elgin, de la loi d'indemnité accordée aux cultivateurs dont les fermes avaient été incendiées par les soldats du général Colborne (surnommé pour cette raison « *Le Vieux Brûlot* ») afin de punir les sympathisants de l'insurrection de 1838; le gouverneur fut même poursuivi par les insurgés jusqu'au Château de Ramezay (alors Hôtel du Gouvernement) où il trouva refuge.

3. On réservait alors l'appellation de « Canadiens » aux ressortissants de langue française; les autres étaient encore classés dans la catégorie d'Etrangers.

2° *De leur fournir un motif de réunion et l'occasion de fraterniser et de se mieux connaître;*

3° *De cimenter l'union qui doit régner entre les membres d'une même famille;*

4° *De promouvoir, par toutes les voies, les intérêts nationaux et industriels de la population canadienne du pays et des membres de l'Association en particulier;*

5° *De former, au moyen de souscriptions annuelles, un fonds qui sera employé à des oeuvres de bienfaisance, à secourir les membres frappés par l'adversité ou la maladie, et à faire inhumer convenablement ceux d'entre eux qui mourraient pauvres;*

6° *Enfin, d'engager tous ceux qui en feront partie à pratiquer mutuellement tout ce que l'honneur et la fraternité prescrivent aux enfants d'une même patrie.*

Pour l'efficacité et la prospérité de ses travaux, l'Association se met sous la protection du grand saint Jean-Baptiste qu'elle honorera solennellement le 24 juin de chaque année.

Des règlements furent en même temps adoptés pour la régie interne de la Société qui élut l'hon. Denis-Benjamin Viger comme premier président de la nouvelle institution. Il fut réélu à cette charge l'année suivante et eut pour successeurs l'hon. Joseph Masson en 1845, puis l'hon. Augustin-Norbert Morin en 1846 et l'hon. Joseph Bourret, maire de Montréal, conseiller législatif et ministre des travaux publics du Canada, en 1848. C'est ce dernier qui obtint la constitution de la société en corporation civile par une loi du Parlement adoptée en 1849, sous le nom d'ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL (12 Victoria, chapitre 149).

Nous croyons utile de donner, dès à présent, la liste des 62 présidents qui se sont succédé à la direction de la société depuis sa fondation afin qu'on puisse vérifier, d'un coup d'oeil, quels sont ceux qui ont attaché leurs noms aux activités ci-après mentionnées. On y constatera que le fondateur Ludger Duvernay n'y fut appelé qu'en 1851 comme successeur de E.-R. Fabre, père du premier archevêque de Montréal et commissaire du Canada en France; ils ont pour successeurs Côme-Séraphin Cherrier, sir Georges-Etienne Cartier et J.-B. Meilleur, protagoniste de l'éducation à Montréal; la liste de ces présidents nous offre une série imposante de

premiers ministres, de juges, de sénateurs, députés, maires et autres personnages distingués du pays.

Liste des 62 présidents à ce jour

Jacques Viger	1834	Adolphe Ouimet	1885
Hon. D.-B. Viger	1835	Dr E.-P. Lachapelle	1887
Hon. Joseph Masson	1845	Hon. L.-O. David	1887
Hon. A.-N. Morin	1846	Hon. L.-O. Loranger	1893
Hon. Joseph Bourret	1848	Hon. F.-L. Béique	1899
E.-Raymond Fabre	1850	J.-Xavier Perrault	1905
Ludger Duvernay	1851	Sir Hormisdas Laporte	1905
C.-S. Cherrier, C.R.	1853	J.-F. Beauchamp	1908
Sir G.-E. Cartier	1854	Thomas Gauthier	1910
Dr J.-B. Meilleur	1857	Olivar Asselin	1913
Damase Masson	1858	Charles Duquette	1914
Dr P. Beaubien	1859	Victor Morin	1915
Hon. F.-A. Quesnel	1860	J.-V. Desaulniers	1924
Romuald Trudeau	1861	Guy Vanier	1925
Hon. G.-R.-S. de Beaujeu	1862	Léon Trépanier	1925
Hon. A.-O. Berthelet	1863	Guy Vanier	1929
L.-T. Bouthillier	1864	Aimé Parent	1930
Hon. P.-J.-O. Chauveau	1865	V.-Elzéar Beaupré	1931
C.-A. Leblanc, C.R.	1867	Ernest Brassard	1932
Hon. Gédéon Ouimet	1869	Victor Doré	1933
Hon. Chs.-S. Rodier	1871	J.-A. Bernier	1934
Hon. C.-J. Coursol	1872	Ernest Laforce	1935
Sir A.-Aimé Dorion	1874	Joseph Dansereau	1937
Jacques Grenier	1875	L.-A. Fréchette	1939
Louis Archambault	1876	Roger Duhamel	1943
Dr J.-P. Rottot	1877	Chas.-Aug. Chagnon	1945
Hon. J.-B. Rolland	1879	Arthur Tremblay	1946
Hon. T.-J.-J. Loranger	1880	Dr J.-Alcide Martel	1950
Napoléon Bourassa	1881	J.-Emile Boucher	1951
Hon. Louis Beaubien	1882	F.-Eugène Therrien	1954
Jérémie Perrault	1883	Paul Guertin	1957
Hon. T.-J.-J. Loranger	1884		

Ces élections ont eu lieu aux congrès annuels ou bi-annuels de la société, sauf indication contraire.

III — CÉLÉBRATION DE LA FÊTE NATIONALE DU 24 JUIN

Dès que les répercussions des événements de 1837-38 (qui eurent cependant pour effet de nous procurer la responsabilité ministérielle) se furent apaisées, on songea à reprendre la célébration de la fête nationale de Saint-Jean-Baptiste. Cette reprise se fit de façon assez modeste, il est vrai, mais on se garda bien d'y manquer, tant à la métropole qu'aux villes de moindre importance.

On se bornait à assister à la messe solennelle du matin, après quoi le défilé patriotique des diverses industries se formait, avec drapeaux et fanfares pour circulation dans les principales rues. Ces industries étaient installées en pleine activité sur des voitures de charge décorées de balises⁴ et on jetait aux spectateurs de menus produits de l'industrie représentée; ces voitures étaient suivies des membres de leurs corps de métiers respectifs. Puis venaient les simples civils, les professionnels suivis d'une voiture d'apparat portant un enfant vêtu d'une peau de mouton et accompagné d'un agneau afin de représenter saint Jean-Baptiste qui était pasteur. Suivaient ensuite les membres et officiers de la société avec le conseil de ville, maire en tête, coiffés de hauts de forme, canne à la main et portant l'insigne officiel qui consistait en un ruban blanc de trois pouces de largeur et six de hauteur avec rosette blanche au haut pour l'attacher sur la poitrine et frange dorée au bas, portant les mots : "*Société Saint-Jean-Baptiste de la ville de X . . .*" surmontés d'un castor doré et entouré de feuilles d'érable. Ce défilé était invariablement clos par trois cavaliers costumés, représentant Jacques Cartier et Champlain ou Maisonneuve, suivant que c'était dans la région de Québec ou de Montréal, et un chef sauvage, bariolé de couleur et coiffé de plumes, chevauchant entre les deux premiers. Cette cavalcade avait en outre l'avantage d'empêcher la foule de bousculer le cortège des invités d'honneur.

Mon père, qui jouissait de la distinction d'être conseiller municipal de sa ville de Saint-Hyacinthe, ne manquait jamais d'affirmer son patriotisme en arborant, ce jour-là, son insigne de sociétaire qui restait religieusement enfermé dans un tiroir de bureau le reste de l'année; mais je n'ai jamais eu l'honneur d'être choisi pour représenter le petit saint Jean-Baptiste, car je ne possédais pas la qualité essentielle à cet effet : mes che-

⁴. Cette expression semble être purement canadienne dans ce sens. Elle indique des petits arbres fraîchement coupés et garnis de leur feuillage verdoyant.

veux n'étaient pas « frisés » et je refusais obstinément de me laisser infliger la torture de porter des bigoudis pendant la nuit comme faisait ma tante Cléopée pour faire boucler les siens dans l'espoir secret, sans doute, de finir par « boucler » aussi un mari quelque jour. On ne se doutait pas non plus, à cette époque lointaine, que, suivant l'expression courante à l'armée, j'avais « un bâton de maréchal de France dans ma giberne », puisque je suis devenu président général de la Société Saint-Jean-Baptiste quelque quarante ans plus tard, bien que mes cheveux n'aient jamais frisé et que je sois resté intransigeant sur l'emploi des bigoudis !

Dans la soirée, le Président de la Société locale, Son Honneur le Maire de la ville, MM. les Députés du comté et les invités d'honneur prononçaient des discours patriotiques du haut du balcon de la salle municipale, à l'étage supérieur du marché public, aux lueurs des feux de bengale de diverses couleurs, puis tous allaient dormir en paix, conscients d'avoir accompli un devoir national !

IV — RALLIEMENT DE LA RACE FRANÇAISE EN 1874

La célébration de la fête nationale en 1874, à l'occasion du 40^e anniversaire de la société, a provoqué le ralliement des rameaux épars de la race canadienne-française implantés un peu partout, mais principalement aux Etats-Unis, en Acadie, dans l'Ontario et les provinces de l'Ouest canadien. Elle marque en outre le point de départ des manifestations éclatantes qui avaient été suggérées, en premier lieu par l'abbé H.-R. Casgrain à Québec, par M. Drapeau à Ottawa et réalisées à Montréal par le patriote Laurent-Olivier David, avocat et fondateur de *l'Opinion publique* qui fut l'organe de belle tenue littéraire et patriotique des Canadiens français pendant quatorze ans. De même que Ludger Duvernay avait été le fondateur et l'animateur de la Société Saint-Jean-Baptiste pendant les vingt premières années de son existence, on peut dire que L.-O. David fut la cheville ouvrière de ses oeuvres pendant quarante ans.

Un comité général d'organisation des fêtes fut formé à Montréal sous la présidence de l'avocat Louis-Onésime Loranger, avec sept sous-comités respectivement chargés de pourvoir à la Messe, au Banquet, au Congrès, au Concert, à la Réception, au Logement et aux Insignes, tandis qu'aux Etats-Unis un Comité d'Organisation et de Propagande fut constitué à Worcester, dans l'Etat du Massachusetts, sous la présidence du curé J.-B. Primeau et l'active collaboration de Ferdinand Gagnon, fonda-

teur du journal *Le Travailleur*, Alfred-F. Lalime et Frédéric Houde. Des invitations pressantes à prendre part à la célébration de la fête furent envoyées à toutes les sociétés nationales et de bienfaisance, aux Syndicats d'Artisans et généralement à tous les Canadiens d'origine française du Canada et des Etats-Unis.

Quarante sociétés nationales Saint-Jean-Baptiste du Canada et vingt-huit des Etats-Unis répondirent à l'appel, prirent part au défilé national avec leurs fanfares respectives, ainsi qu'au congrès des assises de la race canadienne-française par leurs officiers et délégués officiels. Les participants furent convoqués à se réunir à sept heures du matin sur la rue Craig, en face du Champ de Mars, et défilèrent par les rues Saint-Laurent, Sainte-Catherine, Visitation, Sainte-Marie, Notre-Dame, Saint-Joseph, des Seigneurs, Saint-Antoine, Craig, Place Victoria et Saint-Jacques avec bannières, drapeaux, insignes de leurs sociétés respectives et fanfares pour se rendre à l'église Notre-Dame où la messe solennelle fut célébrée par Sa Grandeur Mgr Edouard-Charles Fabre, évêque de Montréal, et le sermon de circonstance prononcé par M. A.-M. Deschamps, prêtre de Saint-Sulpice.

Le banquet officiel eut lieu sous la présidence de l'hon. Charles-Joseph Coursol, maire de Montréal, qui avait occupé la présidence de la société Saint-Jean-Baptiste pendant les deux années précédentes. L'hon. Antoine-Aimé Dorion, ministre dans le cabinet Macdonald, avait été élu à cette charge aux élections du 13 mai précédent mais, comme il fut élevé au poste de juge en chef de la province de Québec quelques jours plus tard, il crut ne pas devoir accepter et M. Coursol fut appelé à le remplacer. Une autre vacance se produisit dans la charge de commissaire-ordonnateur de la société; M. Alphonse Beaudry avait été élu à cette fonction aux mêmes élections du 13 mai mais, ayant donné sa démission, il fut remplacé par M. L.-O. Taillon. Quinze santés furent portées et, parmi les orateurs, on relève les noms de Louis-Honoré Fréchette, Joseph-Adolphe Chapeau, Louis-Onésime Loranger, Ferdinand Gagnon et Frédéric Houde, Oscar Dunn, Laurent-Olivier David, Joseph Tassé, Arthur Dansereau, Cléophas Beausoleil et Louis-Olivier Taillon.

Le lendemain, 25 juin, un festival de musique avait lieu, à l'île Sainte-Hélène, sous l'habile direction de Jean-Baptiste Labelle, organiste à l'église Notre-Dame et compositeur. Sept cent cinquante musiciens et six cents chanteurs y prirent part. On exécuta des extraits de musique classique de Verdi et de Flotow, des airs canadiens, un chœur et une Cantate dédiés « A nos compatriotes des Etats-Unis », paroles du notaire-poète Eustache Prud'homme et musique de J.-B. Labelle. Une Ode du

poète national Louis-Honoré Fréchette y fut aussi lue par l'auteur pendant un intermède.

Ce fut, en un mot, une fête splendide appelée à raviver le patriotisme et à cimenter l'union des Canadiens de langue française de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis.

V — LE CINQUANTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ, EN 1884

Dix ans plus tard, la Société Saint-Jean-Baptiste décidait de célébrer, de façon fastueuse, le cinquantenaire de sa fondation dans le jardin de Belestre-McDonnell, le 24 juin 1834, en évoquant la splendeur du royaume de France à l'époque des Croisades.

Le programme des fêtes s'étendit du 24 au 28 juin, sous la présidence distinguée de l'hon. T.-J.-J. Loranger qui avait déjà rempli cette charge avec tant d'honneur quatre ans auparavant, et qu'on pria de vouloir bien l'occuper de nouveau cette année, à raison de l'ampleur et du caractère qu'on se proposait de donner à cette manifestation nationale.

La messe solennelle devait être célébrée en plein air, au terrain de l'Exposition,⁵ avec indication que, s'il pleuvait, elle aurait lieu à l'église Notre-Dame à 9 heures du matin. Comme la pluie tombait à torrents depuis la matinée mais qu'un vent de bon augure dispersait les nuages à l'heure indiquée, on annonça, du haut de la chaire, aux 6,000 personnes réunies dans l'église Notre-Dame que, sur permission de l'évêque, le service divin était remis à 11 heures et aurait lieu à l'endroit prévu en premier lieu. De fait, Mgr Fabre, évêque de Montréal, officia solennellement à cet endroit et le sermon y fut prononcé par M. l'abbé Rouleau, l'éloquent curé de Saint-Charles.

Des jeux et amusements de toutes sortes avaient été préparés pour la récréation du peuple dans l'après-midi, mais la reprise de la pluie en empêcha l'exécution. Ils furent remplacés, dans la soirée, par la représentation du drame de Moreau, Siraudin et Delancour *Le courrier de Lyon*, rendu avec grand succès à l'Académie de Musique par le Club artistique Franco-Canadien dirigé par les artistes Templé. L'illumination générale des arcs de triomphe érigés à divers endroits du parcours de la parade du lendemain, ainsi que celle des résidences des citoyens furent également empêchées pour une bonne partie.

⁵. Ce terrain était situé sur le côté nord de la rue du Mont-Royal, entre l'avenue du Parc et la rue Saint-Urbain.

Le lendemain 25 juin était le grand jour destiné au défilé populaire des sections de la Société Saint-Jean-Baptiste avec leurs bannières et fanfares, mais surtout à la *Cavalcade* de saint Louis IX, roi de France, avec sa cour en costumes d'apparat, ses chevaliers revêtus de leurs armures et montés sur leurs destriers, tels qu'ils devaient être au moment de partir pour la septième croisade en Terre-Sainte. La température était heureusement radieuse de soleil et d'air pur.

L'ordonnance du cortège était disposée comme suit :

Six pages à pied venaient en tête pour distribuer à la foule, massée sur le parcours, des programmes, insignes et médailles souvenirs.

Puis venait la fanfare de la Cité, dirigée par son chef, l'artiste Ernest Lavigne.

Venait ensuite le Grand Connétable DesGeorges, chef du cortège, précédé de quatre trompettes.

Ensuite les Armoiries de France escortées de deux gardes à cheval.

On voyait alors s'avancer successivement les Grands Prévosts d'Anjou, d'Artois et de Normandie, chacun accompagné des Armoiries de sa province et précédé d'un groupe de vingt Chevaliers.

Venaient ensuite les Gentilshommes de la Maison du Roi avec l'oriflamme de saint Denis, et le Héraut d'Armes du Roi accompagné de deux Pages.

Enfin venait le Roi, représenté par M. Horace Boisseau, marchand de nouveautés de la rue Saint-Laurent, revêtu d'une cotte de mailles en or avec genouillères et brassards, tunique en satin blanc semée de fleurs de lys d'or, grand collier de l'Ordre du Christ, manteau en velours de soie bleu fleurdelisé et doublé d'hermine, et portant la couronne d'or ornée de pierres précieuses.⁶

Les ducs d'Anjou et de Normandie, accompagnés de chacun deux pages et escortés de quatre chevaliers, fermaient le cortège. On pouvait compter en tout 126 cavaliers revêtus d'armures ou de somptueux habits de cour.

Le défilé se forma au Champ de Mars, tandis que les sections étaient placées sur les rues qui y aboutissaient afin de prendre, dans l'ordre voulu, les places qui leur étaient respectivement assignées.

⁶ Ces costumes d'apparat, bannières, oriflammes et autres avaient été exécutés aux ateliers et sous la direction de M. R. Beullac qui était arrivé de France dix ans auparavant et avait ouvert un magasin d'ornements d'église et de location de costumes sur le côté nord de la rue Notre-Dame, entre les rues Saint-Gabriel et Saint-Laurent.

Partant du Champ de Mars et des rues qui y aboutissent le cortège défila par les rues Craig, Saint-Laurent, Sainte-Catherine vers l'est jusqu'à la rue Papineau où il se repliait en revenant vers l'ouest par la même rue afin de fournir à ses participants l'occasion d'admirer son ordonnance. Rendu à la rue Windsor, il descendit cette rue vers le sud jusqu'à la rue Saint-Antoine où il tourna vers l'ouest jusqu'à celle des Seigneurs qu'il descendit jusqu'à celle de Saint-Joseph (maintenant Notre-Dame ouest) et la suivit jusqu'à la rue McGill pour y prendre la rue Saint-Jacques jusqu'à la Place d'Armes, où il reprit la rue Notre-Dame vers l'est et remonta par les rues Lacroix et Craig jusqu'à l'angle de la rue Gosford, où l'on devait procéder à la bénédiction de la pierre angulaire d'un Monument National, projet dont nous parlerons bientôt.⁷

Des arcs de triomphe ornés de verdure, de drapeaux et d'inscriptions appropriées s'élevaient sur tout le parcours du cortège; les maisons étaient décorées de banderolles; les acclamations s'élevaient de toutes parts et montaient en une clameur immense sur le passage du roi. La bénédiction de la pierre angulaire du futur Monument National, rue Gosford, au coin de la rue Craig, fut suivie de discours et cette cérémonie marqua la fin d'une manifestation qui fut, sans contradiction, le « clou » de la célébration du cinquantenaire de la Société Saint-Jean-Baptiste en 1884.

Outre cette parade historique, on avait réservé, pour l'après-midi du même jour, un Carrousel équestre sur le terrain de l'Exposition et l'on y avait érigé, à cet effet, une estrade d'honneur avec un trône pour le roi saint Louis accompagné des seigneurs et dames d'honneur de sa cour.

Quarante-huit chevaliers, armés de leurs lances et portant le bouclier revêtu de leurs armoiries, y prirent part. Ils se divisaient en quatre pelotons de douze cavaliers chacun qui se dirigèrent aux quatre coins de la ville, précédés de leurs clairons, aux fins de convoquer le peuple à se rendre au carrousel. De retour au terrain, ils y firent une entrée triomphale autour de la piste et au pas, aux accords de la musique. Ils se formèrent ensuite en quadrilles et exécutèrent, parfois au pas, parfois au trot ou au galop, les figures auxquelles ils s'étaient entraînés à l'avance, se groupant, se divisant, se saluant et évoluant suivant les règles de la chorégraphie. Ce spectacle gracieux dura près de deux heures, les exécutants se rempla-

7. On avait en effet projeté depuis quelques années de construire un Foyer familial de la race canadienne-française sous le nom de Monument National et on avait jeté les yeux sur ce terrain à cet effet; mais on constata bientôt que cet endroit devenait de plus en plus désert après les heures d'affaires et qu'il vaudrait mieux se diriger vers un centre plus actif pour le réaliser.

çant par la relève, tandis qu'en attendant leur tour les autres chevaliers montaient la garde autour de l'estrade du roi.

La journée du 26 juin fut consacrée à l'exécution d'une parade nautique de bateaux à vapeur sur le fleuve Saint-Laurent, suivie de la répétition du carrousel et d'un tournoi équestre de chevaliers au terrain de l'Exposition.

Dix bateaux de la compagnie du Richelieu avaient été nolisés et décorés à profusion de drapeaux et banderolles. Le premier qui devait prendre la tête du cortège était le *Canada* qui portait le président du comité chargé de cette parade (M. Guillaume Boivin), les principaux officiers de la société, les invités d'honneur et deux fanfares, l'une de Fall-River aux Etats-Unis et l'autre de Saint-Hyacinthe, la *Philharmonique*, sous la direction du professeur Léon Ringuette; les neuf autres suivaient à courte distance l'un de l'autre, portant également les personnages de distinction et des corps de musique. Le yacht *Nautilus*, appartenant au fameux batelier et sauveteur Jos. Vincent, accompagnait le cortège et, comme il portait un canon que son commandant avait reçu en cadeau du club nautique de Schenectady, il tirait un salut de trois coups devant chaque village où l'on passait. Il va de soi que la population était massée sur les rives tout le long du parcours et qu'elle répondait par des acclamations aux saluts qui lui étaient adressés.

Au retour de la parade nautique, on se rendit au terrain de l'Exposition où le peuple avait été convoqué avec le même cérémonial que la veille et on y répéta d'abord le carrousel dont la plupart des spectateurs n'avaient pas été témoins. Il fut suivi d'un tournoi de chevalerie exécuté suivant les règles en usage au temps de saint Louis, comme suit :

(a) *Le jeu des Bagues.* Trois petits anneaux furent suspendus en face du trône et les chevaliers s'efforcèrent de les enfler successivement de leurs lances au grand galop de leurs chevaux. Il fallait un coup d'oeil vif et une assiette assurée sur la monture pour y réussir.

(b) *La quintaine.* C'est un mannequin revêtu d'une cuirasse et armé d'un bâton, qui est juché sur un poteau et qui tourne sur un pivot. Le cavalier doit partir au galop et lui percer la poitrine de sa lance; si son coup porte à côté, le quintain le frappe de son bâton.

(c) *La Javeline.* Un cavalier au galop lance un javelot sur le but marqué à cet effet, s'il réussit, l'arme reste fixée sur le but et l'assistance applaudit; sinon, le javelot tombe à terre et les moqueries se font entendre.

(d) *Le Béourd*. C'est une escrime simulée : deux cavaliers s'affrontent et lancent leurs montures l'une contre l'autre; ils font tourner leurs destriers, les arrêtent court et brisent joyeusement leurs lances sur les boucliers l'un de l'autre.

(e) *L'Investiture des Chevaliers*. Les postulants ayant prouvé leurs prouesses et ayant fait la *Veillée des Armes* au soir précédent, le Roi daigna leur accorder « l'investiture » officielle dans la Chevalerie. A cet effet, les pages apportèrent l'épée, les éperons et le bouclier du nouveau chevalier sur des coussins de velours. Les seigneurs, assistants du roi, ceignirent le postulant de l'épée, lui chaussèrent les éperons, et le Roi, levé de son siège, proclama : « *Au nom de Dieu Tout-Puissant et sous la garde de Notre-Dame, souveraine de ces lieux, je vous déclare Chevalier féal et agréé du royaume de France* ». Il « l'adouba » alors en le frappant du plat de son épée sur l'épaule droite en symbole de consécration au service de Dieu et du Roi son seigneur et maître.

L'investiture des Chevaliers étant terminée, tous les cavaliers se formèrent en cavalcade qui défila majestueusement autour de la piste, aux sons d'une musique guerrière, le Roi y prenant part à cheval sous un dais, porté par quatre chevaliers.

Ainsi se terminait, à sept heures du soir, la troisième journée des fêtes du cinquantenaire de la Société Saint-Jean-Baptiste à Montréal, les spectateurs enchantés d'un programme aussi bien interprété ne tarissant pas d'éloges en répétant les noms de M. Beullac qui en avait conçu le projet et de M. DesGeorges qui en avait préparé la réalisation.

4^e JOUR : LE CONGRÈS. La journée du 27 juin fut occupée plus particulièrement par la tenue du Congrès National des Canadiens français et par la préparation du Banquet national qui devait avoir lieu ce soir-là, bien que la clôture des fêtes ne devait s'y faire que le lendemain.

Les séances furent tenues dans la Salle Académique de l'église du Gesù, sous la présidence de l'hon. P.-J.-O. Chauveau à titre de président du Congrès. Elles furent distribuées sur les cinq jours de la réunion, faisant alterner les choses sérieuses avec les délassements; la première eut lieu dans la journée du 24 juin et la dernière le jour même de la clôture. Voici les sujets qui furent discutés au cours de ces assises et les noms des orateurs qui prirent part à la discussion :

1° *Nos intérêts religieux et nationaux*, traités par Mgr Fabre, évêque de Montréal, Mgr Lafèche, évêque des Trois-Rivières, M. Louis Colin,

supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, et M. Charles-C. de Lorimier, avocat, de Montréal.

2° *Les intérêts nationaux et sociaux des Canadiens français en Canada et aux Etats-Unis.* Cinq orateurs y prirent la parole : l'hon. Honoré Mercier, membre de l'Assemblée Législative de Québec, l'hon. Joseph Royal, membre de la Chambre des Communes du Canada, M. B.-A.-T. de Montigny, juge de la Cour municipale de Montréal, l'hon. F.-X.-A. Trudel, sénateur, et l'hon. A.-B. Routhier, juge de la Cour Supérieure à Québec.

3° *Les intérêts des Acadiens et Canadiens émigrés, au cours desquels on discuta un projet de Fédération de toutes les sociétés Saint-Jean-Baptiste en une Société générale.* Prirent part à cette discussion : l'hon. T.-J.-J. Loranger, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, M. Pascal Poirier, membre des Communes du Canada, M. l'abbé Bouer, M. Aubry, M. l'abbé Levesque, le Dr Métivier, de Holyoke, et le Dr Archambault, de Woonsocket.

4° *La colonisation, l'émigration, le rapatriement et l'agriculture.* Les orateurs furent : M. le curé Labelle, M. l'abbé Levesque, M. A.-T. Bernier et M. Horace Archambault.

5° La cinquième et dernière séance fut consacrée à *La Littérature et aux Arts.* Une Ode et une Cantate, lues par leurs auteurs respectifs, J.-A. Poisson et Rémi Tremblay, furent suivies de deux *Discours* prononcés par M. Alphonse Lusignan sur la nécessité d'une juste critique littéraire en notre pays, et par l'hon. juge Baby sur les superbes collections de documents historiques et littéraires qu'il avait recueillis au cours de sa vie.

Le président Chauveau annonça la clôture des délibérations dans la matinée du 28 juin en remerciant les Pères Jésuites de leur hospitalité et les participants de s'être acquittés avec talent des tâches qui leur avaient été confiées.

LE BANQUET. Ainsi que nous avons dit plus haut, il avait été jugé préférable de fixer la date du Banquet national au soir de l'avant-dernier jour des fêtes, vu que plus tard des personnages importants sont parfois appelés à s'absenter et que nombre d'autres sont occupés aux préparatifs du départ.

Ce banquet fut donc donné le 27 juin dans la grande salle de l'hôtel Windsor, sous la présidence de l'hon. juge T.-J.-J. Loranger, président

de la Société Saint-Jean-Baptiste, et plus de 500 personnes y prirent part. On y voyait l'élite de la population de langue française du Canada et des Etats-Unis, les représentants officiels de la France, de la République voisine et des sociétés soeurs.

Aux côtés du président Loranger, la table d'honneur était occupée par J.-L. Beaudry, maire de Montréal, J.-A. Chapleau, Wilfrid Laurier, Georges Baby, L.-V. Sicotte, A.-B. Routhier, L.-O. Taillon, J. Wurtele, Gédéon Ouimet, Honoré Mercier, Son Honneur le lieutenant-gouverneur Robitaille, sir Hector Langevin, les hon. P.-J.-O. Chauveau, C.-J. Coursol, J.-R. Thibaudeau, MM. C.-O. Perrault, vice-consul de France, S.-P. Stearns, consul général des Etats-Unis, Joseph Tassé, Joseph Royal, Ferdinand Gagnon, C.-P.-A. Landry, François Langelier, T.-S. Brown, L.-D. Duvernay, J.-I. Tarte, T.-C. Casgrain, M. Schwob, L.-H. Fréchette, Honoré Beaugrand, le baron de Verrez, les abbés Sentenne, Dauray et Gaboury, MM. J.-K. Ward, D. Barry, W.-W. Ogilvie, J.-Ald. Ouimet, J.-A.-N. Provencher, J. Amyot, Louis Allard, J.-B. Resther, Edmond Lareau, F. Benoit, Raymond Préfontaine, Guillaume Boivin, A.-J. Coriveau, H.-B. Rainville, J.-P. Rhéaume et P.-H. Roy.

Les dames assistaient aussi en grand nombre; on y voyait entre autres : Mesdames Chapleau, Thibaudeau, Lareau, Olivier, Langevin, Armstrong, Archambault, Fréchette, Mercier, Dubuc, Prévost, Laberge, Roland et Lusignan.⁸

VI — LA CÉLÉBRATION DU 75^e ANNIVERSAIRE

En 1909, la célébration de la fête rappelait le 75^e anniversaire de fondation de la Société. La Fédération de ses Oeuvres féminines avait été organisée par les soins de Mesdames F.-L. Béique et Henri Gérin-Lajoie, deux ans auparavant; la question d'une fédération de toutes les organisations locales de la Société Saint-Jean-Baptiste, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, proposée en 1884 à l'occasion du cinquantenaire, devait être effectuée ou, pour le moins, soigneusement élaborée et l'on devait stimuler chez le peuple l'étude de l'histoire du Canada par une parade de chars historiques.

⁸ Il nous a paru opportun de relater, au bénéfice de la génération présente, les détails de cette fête, la plus brillante qui ait encore été organisée sous les auspices de notre Société Nationale Saint-Jean-Baptiste et d'y associer les noms des principales personnalités qui y ont pris part et qui ont également joué un rôle important dans l'histoire de notre pays.

Le Conseil de la Société se mit à l'oeuvre dès 1907 en créant des Comités qui travaillèrent à leurs tâches respectives durant les deux années qui suivirent et les Dames constituèrent, de leur côté, des Associations professionnelles de femmes et jeunes filles qu'elles groupèrent en Fédération sous leur direction.

Les fêtes durèrent quatre jours, du mercredi 23 au samedi 26 juin inclusivement, et le programme arrêté par les comités fut complètement réalisé, depuis les feux de la Saint-Jean, Messe solennelle en plein air, célébrée par Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, avec sermon par M. l'abbé Elie-J. Auclair, historien réputé, et parade de chars historiques dans l'après-midi; le projet d'un Congrès de Fédération nationale fut discuté sous la présidence de M. J.C. Beauchamp, président de la Société, la pose de la pierre angulaire d'un monument en l'honneur de sir L.-H. La Fontaine, les divers amusements artistiques et sportifs, tant dans les salles de spectacles que dans les parcs publics et à l'île Sainte-Hélène.

Le détail des divers articles de ce programme a été consigné dans un Recueil-Souvenir publié en 1910 sous la direction de l'avocat G.-A. Marsan alors secrétaire général de la Société, et nous y référons les lecteurs qui pourraient désirer de plus amples précisions.

VII — L'INCIDENT OLIVAR ASSELIN

Quand Olivar Asselin fut élu à la présidence de la Société Saint-Jean-Baptiste (au Congrès de mars 1913) avec un programme « réformateur » des oeuvres de cette société, son premier soin fut de préparer une souscription nationale, sous la rubrique du « *Sou de la pensée française* ». Il avait fait frapper, à cet effet, un jeton en bronze ressemblant à la large pièce « *one cent* » du Canada, mais portant cette inscription « *sou de la pensée française* », qui fut remis à chaque souscripteur comme preuve tangible du versement de sa contribution.

L'idée était ingénieuse et elle eut un grand succès; mais son inventeur eut le malheur d'entrer en guerre avec son archevêque Mgr Bruchési qui avait osé faire des remontrances publiques à l'adresse du nouveau président de la Société, au sujet du malheureux « mouton national ». Asselin n'était pas homme à se laisser houspiller sans riposter; les journaux où il avait des amis publièrent sa polémique et les résultats en furent désastreux! Le président, se déclarant outragé, convoqua les membres de

la société en assemblée spéciale au Monument National pour leur demander de se prononcer sur le différend.

Je fus appelé à présider cette fatidique assemblée à titre de 2^e vice-président de la société et d'arbitre non-préjugé. La question de confiance au président Asselin fut posée avec une proposition l'invitant à continuer l'exercice de sa charge, sur quoi un partisan demanda lecture de l'article incriminé en disant qu'il ignorait la nature de l'offense dont le président de la société nationale des Canadiens français était accusé et qu'il voulait exercer son vote en connaissance de cause. Il demanda en conséquence que la lecture en fût faite à haute voix par le journaliste Ernest Tremblay, « ici présent, dont la voix bien timbrée et la diction impeccable garantissaient qu'on pût en saisir la lecture dans tous les coins de la salle ».

Or, Tremblay remplissait habituellement les rôles de premier comique dans les Soirées de Famille du Monument National à cette époque et sa seule entrée en scène provoquait les rires de l'auditoire. Il ne manqua pas de s'acquitter de sa tâche avec une verve endiablée, soulignant à sa manière inimitable les passages les plus épicés de la diatribe d'Asselin, avec le résultat que les partisans du président satirique et nombre d'auditeurs du groupe adverse se tordaient littéralement, ce qui fit assurément gagner plusieurs votes au groupe Asselin.

Ce vote fut finalement pris, les « oui » étant invités à se grouper à droite et les « non » à gauche afin de faciliter le décompte. Un seul votant, qui était président d'une société d'oeuvres catholiques, persistait à rester obstinément en plein centre, afin de ne pas avoir à exprimer d'opinion, et le vote de confiance l'emporta par une faible majorité; mais le groupe réactionnaire ne tarda pas à faire comprendre au vainqueur qu'il ne pouvait rester ainsi à la tête d'une société nationale en état de délicatesse avec son aumônier. Il démissionna donc de la présidence au commencement de l'été 1914, tout en restant membre du Conseil, et Charles Duquette, président de l'Alliance Nationale et 1^{er} vice-président de notre société, fut appelé à le remplacer.

Pendant, le ciel n'était pas encore rasséréné; Asselin se retirait du Conseil au mois de décembre 1914 et Duquette démissionnait au mois de janvier suivant (1915). Je fus alors élu président de la Société et continuai à remplir cette charge à laquelle je fus réélu aux cinq congrès bi-annuels suivants jusqu'au mois de novembre 1924, époque à laquelle je m'en retirai afin de permettre d'y élire successivement, pour de courts termes intérimaires de deux mois chacun avant le congrès bi-annuel du mois

de mars suivant (1915), deux de nos collègues de mérite, en vue de leur permettre de passer ensuite dans la catégorie d'« anciens présidents », ainsi que nous verrons plus loin en parlant de la Société Nationale de Fiducie.

Mon premier soin, en entrant dans l'exercice de cette charge, fut de tenter d'obtenir de l'ex-président Asselin une lettre à Mgr Bruchési, sinon pour lui faire sa soumission, au moins pour lui exprimer ses regrets des malheureux incidents qui avaient causé tant de malaise dans notre société. Il s'y refusa tout d'abord mais, après de nombreux pourparlers, je fis appel à Antonio Perrault, homme intègre et de bon jugement, qui avait fait aux côtés d'Asselin les campagnes nationalistes du *Devoir*, afin qu'il vînt à mon aide pour l'amener à se rendre quelque peu à nos arguments, avec le résultat qu'il m'invita à préparer le projet d'une lettre assez anodine qu'il signerait « sauf à y insérer les restrictions qui lui sembleraient requises ». Lorsque cette lettre lui fut soumise, le roublard demanda le temps de l'étudier et nous la rapporta après y avoir glissé une expression qui détruisait tout le sens de cette lettre; comme nous insistions pour lui faire retirer le mot malheureux, il s'écria : « *J'ai torturé tout votre texte pour trouver où je pourrais insérer cette expression et elle y restera! sinon, je ne signe pas* », et il nous fallut renoncer, coûte que coûte, à ce projet.

Le Conseil de la Société Saint-Jean-Baptiste se trouvait en face d'un dilemme à résoudre avec diplomatie : d'un côté, il n'avait pas le droit de faire courir à la Société Nationale des Canadiens français le risque d'une interdiction épiscopale à l'instar de celle de l'Institut Canadien un demi-siècle auparavant et, d'autre part, il ne pouvait décemment tourner le dos à son ex-président après le vote de confiance que l'assemblée plénière de la société lui avait publiquement décerné; il ne pouvait non plus décider de faire une soumission majoritaire à son archevêque-aumônier, chose qui aurait créé une scission dans la société sans espoir de remède satisfaisant. Je pris, sous les circonstances, avec le concours de Perrault, la responsabilité d'une initiative hardie. Nous sollicitâmes de Mgr Bruchési une audience privée et lui exposâmes franchement toute la situation en faisant appel à sa mansuétude en face de nos problèmes. Il fut véritablement magnanime et se borna à démissionner comme aumônier de la société, en se réservant la désignation de son successeur.

Un autre devoir s'imposait au Conseil d'Administration envers les anciens présidents de la Société : celui de se dissocier des avanies que l'ex-président Asselin leur avait servies et de leur exprimer, au contraire, notre gratitude pour les sacrifices qu'ils s'étaient imposés et dont la Société pro-

fitait maintenant. Nous les invitâmes à se rendre à une réception intime, préparée en leur honneur au Monument National. Ils y vinrent en laissant de côté toute trace de ressentiment; nous les remerciâmes des oeuvres qu'ils avaient créées au profit de la race canadienne-française et je pus entendre, au cours de cette réunion, le sénateur David dire à son collègue, le sénateur Béique : « *Eh bien, cher Monsieur Béique ! Pouvez-vous croire que nous voici revenus avec honneur au Monument National après en être sortis, il y a deux ans à peine, dans les circonstances que nous n'avons pu oublier ?* »

VIII — LES PARADES HISTORIQUES ET ARTISTIQUES

Il faut ensuite attendre à 1924 pour trouver enfin la réalisation de parades historiques et artistiques vraiment remarquables, dont la série se continue depuis lors et se prolongera sans doute dans l'avenir.

Depuis quelques années, l'historien-héraldiste-folkloriste et botaniste E.-Z. Massicotte discutait avec moi, en qualité de président de notre société nationale, et notre ami commun, l'artiste J.-B. Lagacé, secrétaire de la même société et professeur d'art au Monument National, un projet de défilé historique et artistique qui développerait, chez notre bon peuple, le culte de son histoire et mettrait en lumière son développement culturel et économique. Ce projet fut alors réalisé avec le concours d'Elzéar Roy, directeur des Soirées récréatives de Famille au Monument National, à titre de metteur en scène de ce défilé.

Il fut inauguré le 24 juin 1924 avec le thème : « *Ce que l'Amérique doit à la race française* ». Il a circulé dans diverses rues en partant du Parc La Fontaine et se terminait sur l'avenue du Parc, au pied du Mont-Royal, par une cérémonie impressionnante. Mgr A.-E. Deschamps, vicaire général du diocèse de Montréal, procédait, au haut de la montagne, à la bénédiction de la pierre angulaire de la Croix lumineuse du Mont-Royal, érigée par les soins de la Société Saint-Jean-Baptiste et dont nous parlerons dans un instant. Le célébrant fit la bénédiction solennelle et exposa le Saint-Sacrement, le chœur de chant de la cathédrale chantant le *Tantum ergo Sacramentum* au sommet du promontoire, en projetant ce chant au moyen de mégaphones et la foule y répondant par le *Genitori Genitoque*, avec accompagnement de fanfare, au pied du Mont.

Nous indiquons ci-après la série des thèmes de ces défilés annuels depuis leur origine jusqu'à ce jour; on ne manquera sans doute pas de

remarquer que cette série fut interrompue en 1933. Outre le fait que les répercussions de la dépression financière de 1929-30 avaient particulièrement affecté les ressources ordinaires cette année-là, les préparatifs des fêtes du IV^e centenaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier, tant à Gaspé en 1934 qu'à Montréal en 1935, origine et terme de ces découvertes, qu'on se proposait de célébrer de façon grandiose l'année suivante avec le concours du gouvernement fédéral du Canada et du gouvernement municipal de Montréal et la participation de la France, accaparaient toutes les activités.

C'est également ce qui peut expliquer, dans une certaine mesure, pourquoi le Conseil d'Administration de la Société à cette époque a laissé passer sous silence le CENTENAIRE de fondation de la Société Nationale des Canadiens français en 1934 et s'est contenté d'un défilé historique, de même qu'en 1935. On peut constater en effet, par un Mémorial érigé sur la balustrade qui couronne le sommet du promontoire du Mont-Royal en face du Chalet, que le comité chargé de la célébration du IV^e centenaire de la visite de Jacques Cartier à cet endroit le 2 octobre 1535 a noblement fait les choses à ce sujet. Le registre officiel de ces célébrations en est déposé aux Archives municipales de Montréal.

THÈMES DES DÉFILÉS

- 1924 — Ce que l'Amérique doit à la race française.
- 1925 — Visions du passé (Coutumes et traditions ancestrales du Canada français).
- 1926 — Hommages aux Patriotes (1837-1838).
- 1927 — Quatre siècles d'histoire.
- 1928 — Nos chansons populaires.
- 1929 — Les contes et les légendes du Canada français.
- 1930 — Je me souviens.
- 1931 — Vive la Canadienne.
- 1932 — Glorification du sol.
- 1934 — Les anniversaires — Histoire — Progrès.
- 1935 — Le Saint-Laurent et les Grands Lacs.
- 1936 — Les voix du passé — Evocation de nos poètes disparus.
- 1937 — O Canada, mon pays, mes amours.
- 1938 — Les pionniers de la prose au Canada français avant 1900.
- 1939 — Le Canada français est resté fidèle.
- 1940 — Leçons d'énergie.

- 1941 — Hommage à la famille paysane canadienne-française.
 1942 — Naissance d'une ville catholique et française au XVII^e siècle.
 1943 — Hommage à la mère canadienne.
 1944 — Hommage à l'éducateur.
 1945 — Les groupes français d'Amérique.
 1946 — Les Canadiens français et les sciences.
 1947 — « La Patrie, c'est ça ».
 1948 — La Cité.
 1949 — L'expansion française en Amérique.
 1950 — Le folklore.
 1951 — Le Canada français dans le monde
 1952 — Notre héritage culturel.
 1953 — Nos richesses économiques.
 1954 — « Fidélité mariale ».
 1955 — L'Acadie rayonnante.
 1956 — Le visage du Canada français.
 1957 — Sa Majesté la Langue française.
 1958 — Champlain, Père de la Nouvelle-France, et Québec, Capitale du Canada français.

IX — LA CROIX DU MONT-ROYAL

Nous venons de signaler, comme clôture impressionnante de la première parade de Chars historiques et artistiques, la bénédiction solennelle, en 1924, de la Croix lumineuse érigée au sommet du Mont-Royal.

Nous songions, depuis quelques années, à la réalisation d'un projet qui rappellerait l'accomplissement du voeu fait par le fondateur de cette ville, Paul de Chomedey de Maisonneuve, d'aller en pèlerinage, suivi de tout son peuple, porter et ériger sur le Mont-Royal une croix votive en action de grâce, si sa colonie naissante était sauvée du danger d'inondation qui la menaçait; mais les ressources financières de la Société Saint-Jean-Baptiste ne nous permettaient pas de le mettre à exécution et les comités que nous avons constitués à deux ou trois reprises à cet effet n'avaient produit aucun résultat.

Sur les entrefaites, un ami personnel, Edmond Montet, publiciste professionnel toujours riche en idées neuves et productives de résultats pratiques, me suggéra : « *Faites donc imprimer un timbre de propagande à 5 sous, représentant votre Croix et portant l'inscription « Timbre de*

la Croix du Mont-Royal » que vous feriez vendre par les 85,000 enfants des Ecoles catholiques de Montréal. Ils ne seront probablement pas tous vendus, mais je serais surpris s'ils ne vous rapportaient pas la somme dont vous avez besoin pour la réalisation d'une bonne partie de ce projet.»

L'idée était aussi lumineuse que la Croix ne manquerait pas de devenir, car nous étions d'avance assurés de son succès. En compagnie du secrétaire Bariteau, je demandai audience aux quatre divisions de la Commission des Ecoles Catholiques qui se partageaient le territoire de la ville de Montréal à cette époque et nous leur exposâmes notre requête avec une telle force de persuasion que nous obtînmes plein succès partout. Nous fîmes imprimer et relier ces timbres en livrets numérotés de 25 timbres chacun afin d'être facilement retracés; ils furent distribués aux enfants sous le contrôle des Principaux des Ecoles et leur vente nous rapporta une somme de \$10,000.00. Ce résultat permit à la Société Saint-Jean-Baptiste de donner à la compagnie *Dominion Bridge* le contrat de construction de la structure métallique, de sa peinture, de l'installation des prises de courant électrique et de la pose du tout avec les assises nécessaires sur le sommet du promontoire oriental du Mont-Royal que le Conseil de Ville mit à notre disposition à cet effet. Ce projet d'armature en fer nous avait été proposé par M. Dupaigne, prêtre de Saint-Sulpice, sauf à la recouvrir ensuite avec un revêtement de granit quand l'état de nos finances le permettrait. Les services des architectes Gascon et Parent avaient été retenus pour son exécution dont la surveillance fut déléguée à un comité composé du président Morin et des conseillers Henry-J. Auger et J.-W. Cadieux. M. Auger fut plus particulièrement chargé de suivre les travaux d'installation et il fit au moins deux cents fois le trajet d'ascension de la montagne pour s'acquitter des devoirs de sa charge.

Cette Croix mesure 103 pieds de hauteur sur un diamètre de 8 pieds, avec facilité d'escalade à l'intérieur et ses bras ont 32 pieds d'envergure; elle est éclairée par 120 ampoules électriques de 75 bougies, sur chacune de ses deux faces et le promontoire sur lequel elle s'élève est à 700 pieds au-dessus du niveau de la mer. Les travaux d'installation et d'éclairage furent terminés le 23 décembre 1924 et, comme nous avions hâte de savoir jusqu'à quelle distance on pouvait en voir le rayonnement, nous reçûmes des messages le lendemain (jour de Noël), qu'on l'avait distinguée jusqu'à trente milles de distance. Les travaux de construction et d'installation du luminaire nous avaient coûté \$11,200.00, de sorte qu'il ne pouvait être question, pour le moment, de songer au revêtement de granit.

Dans l'intervalle, il nous avait fallu obtenir, de la Compagnie d'E-

clairage, de Chauffage et de Force Motrice de Montréal, l'assurance qu'elle nous fournirait le courant électrique, tant pour les travaux d'installation que pour l'illumination. Avec le concours de l'échevin Léon Trépanier, vice-président de notre conseil et chef du Conseil de Ville, nous avions sollicité et obtenu ce concours; en raison de son importante fonction, M. Trépanier osa demander plus et nous obtînmes un contrat « gratuit » de 6 ans (terme de la durée de son contrat d'éclairage des rues de la ville) pour la fourniture de l'illumination à condition de nous charger du remplacement des ampoules. Nous passâmes un contrat avec la maison J.-A. Saint-Amour, de la rue Saint-Denis, pour le maintien en bon état du luminaire, mais l'expérience nous apprit bientôt que la chaleur ainsi répartie sur les deux faces de la Croix, détruisait plusieurs ampoules chaque nuit et nous recevions tous les jours des lettres ainsi rédigées : « *Votre croix est bien belle . . . sauf les brèches qu'elle étale toutes les nuits; j'en ai compté quatre la nuit dernière* » et non seulement cet état de choses devenait pour nous un cauchemar, mais il était ruineux pour notre société.

Comme cette Croix était, après tout, un monument public dont la réputation avait même traversé les mers et dont notre bon peuple de Montréal était fier, nous offrîmes au Conseil de Ville de Montréal de lui en céder la propriété à charge de pourvoir à son entretien. Il accepta, tout en nous disant que c'était un « cadeau de Grec » (*Timeo Danaos et dona ferentes*) et, depuis lors, la Croix lumineuse du Mont-Royal brille intacte chaque nuit, aux yeux reconnaissants de nos concitoyens !

X — LE MONUMENT NATIONAL

La Société Nationale qui a pourvu à l'élaboration de ces différentes oeuvres parmi d'autres de moindre importance a débuté modestement; elle n'avait pas de ressources pécuniaires et devait compter sur le dévouement de ses membres pour les accomplir, ainsi que sur l'hospitalité d'autres institutions pour ses réunions. Mais, depuis 1894, elle possède un spacieux immeuble à cet effet : le *Monument National*, sur la rue Saint-Laurent à Montréal, qu'elle a réussi à construire grâce à une confiance illimitée dans la Providence et à des prodiges d'habileté financière, et surtout avec le secours des engagements personnels apporté par ses principaux officiers. Aussi avons-nous cru que le temps est maintenant venu de relater les difficultés et les risques de sa construction.

Nous avons vu plus haut que la pierre angulaire d'un Edifice Na-

tional pour les Canadiens français avait été solennellement bénite par Monseigneur l'Archevêque de Montréal à l'angle des rues Craig et Gosford, à l'issue du défilé de la fête nationale du 24 juin 1884. Le projet de la construction de cet édifice avait été lancé en 1882 par MM. L.-D. Duvernay et J.-H. Leblanc qui avaient obtenu de la Législature de Québec l'autorisation de constituer une compagnie à fonds social à cet effet. Les choses en étaient cependant restées là, mais ce projet fut repris par la Société Saint-Jean-Baptiste qui constituait, deux ans plus tard, un comité chargé de choisir un endroit propice à l'objet en vue, solliciter la souscription des fonds nécessaires à l'acquisition du terrain et inviter les architectes à concourir pour la préparation des plans d'une telle construction.

Une partie importante de la bénédiction d'une pierre angulaire consiste à lui donner un coup de marteau symbolique en déposant une souscription destinée à la construction de l'édifice; l'hon. T.-J.-J. Loranger, président de la société, donna l'exemple en déposant un chèque de \$500.00 pour le privilège de donner son coup de marteau, M. Jacques Grenier, ancien président, et nombre d'autres firent de même, si bien qu'on se trouva bientôt en possession d'une somme rondelette. Une ébauche d'un projet d'édifice fut préparée par l'architecte Resther et publiée à profusion, représentant, à seul titre de suggestion, une construction de style Renaissance, mesurant 88 pieds de façade sur la rue Gosford, en face du Champ de Mars et 60 pieds de hauteur, surmontée d'une tour de 70 pieds dominée par une statue de saint Jean-Baptiste entourée d'anges embouchant des trompettes avec l'inscription : « *Rallions-nous* », accompagnée à droite d'une statue de Maisonneuve, fondateur de Montréal, et à gauche de celle de Duvernay, fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Ce projet ne fut cependant pas réalisé, mais non abandonné; on comprit à temps que l'endroit choisi devenait désertique après les heures d'affaires de la journée et qu'il vaudrait mieux choisir une région plus fréquentée dans la soirée avec facilité de communication à toute heure pour les réunions de la société. C'est dans ce but qu'on jeta les yeux sur la rue Saint-Laurent près de l'artère commerciale de Sainte-Catherine et, après avoir disposé du terrain des rues Craig et Gosford, on choisit, comme futur emplacement du Monument National, la propriété Wurtele qui s'étendait de la rue Saint-Laurent à la rue Saint-Charles-Borromée (aujourd'hui rue Clarke) en face du marché Saint-Laurent, donnant tout l'espace requis, et dont la plus grande partie n'était pas encore couverte d'habitations, au prix de \$44,000.00.

Comme le prix d'acquisition de cet immeuble était beaucoup plus élevé que celui des rues Craig et Gosford, elle ne put verser qu'un acompte de \$10,000.00 aux termes de l'acte de cet achat, passé devant Hugh Brodie, notaire de la succession Wurtele, le 21 mars 1891, le solde de \$34,000.00 restant à régler avec intérêt en même temps que le coût de construction de l'édifice lors de l'emprunt hypothécaire qui serait fait après son achèvement.

M. Laurent-Olivier David, avocat et député de Montréal-Est au Parlement du Canada, avait été appelé à la présidence de la Société Saint-Jean-Baptiste en 1887 et c'est lui qui fut la cheville ouvrière de cette oeuvre, de concert avec ses successeurs immédiats et autres successeurs à la présidence, l'hon. Louis-Onésime Loranger qui avait organisé l'inoubliable manifestation de 1874 (élu président de la société en 1893), MM. Frédéric-Liguori Béique, avocat et financier distingué (élu président en 1899), Joseph-Xavier Perrault, fondateur de la Chambre de Commerce (élu et décédé en 1905), Hormisdas Laporte, futur maire de Montréal (élu président à la mort de J.-X. Perrault, en 1905), J.-C. Beauchamp, administrateur de la succession Wilson (président en 1908), et Thomas Gauthier, président du Conseil des Métiers et du Travail, élu en 1910.⁹

Le comité de construction du Monument National portait les noms de plusieurs autres citoyens distingués au nombre desquels nous relevons ceux de MM. Urgel-E. Archambault, principal de l'Académie Commerciale du Plateau, Raymond Préfontaine, avocat, échevin, et plus tard ministre de la Marine du Canada, Jean-Damien Rolland, industriel, libraire et futur conseiller législatif, A.-L. de Martigny, notaire et administrateur de la banque Jacques-Cartier, Alfred-A. Thibaudeau, négociant et futur sénateur.¹⁰

Les plans adoptés pour la construction de cet édifice furent préparés par les architectes Perrault, Mesnard et Venne. Ils comprenaient une série de magasins occupant tout le rez-de-chaussée sur la rue Saint-Laurent et se prolongeant jusqu'à la rue Saint-Charles-Borromée avec sous-sol sous chacun d'eux, sauf une entrée principale à l'extrémité nord pour conduire aux étages supérieurs et une autre de dégagement à l'extrémité sud. Des bureaux d'affaires étaient disposés au premier étage, ainsi que

⁹ C'est à ce dernier qu'Olivar Asselin succédait en 1913 en accolant à ses prédécesseurs l'épithète de « vieilles ganaches qui n'ont rien fait au bénéfice de leur race ».

¹⁰ Une plaque de marbre apposée dans le vestibule d'entrée du Monument National indique la composition de ce comité de construction.

le parterre de la salle de spectacles qui occupait trois étages, tandis qu'on trouvait des petites salles d'assemblée au deuxième et une grande salle destinée à l'école des Métiers et du Travail, avec logement du concierge au troisième. L'installation de l'appareil de chauffage était dans la partie nord du sous-sol avec communication par la rue Saint-Charles-Borromée. Cet arrangement était tel qu'on le voit encore aujourd'hui et permettait d'en attendre un revenu satisfaisant de location.

Le premier problème à résoudre était de réaliser des fonds pour la construction d'un édifice qui n'était encore qu'à l'état de projet. Pour y arriver, on comptait bien obtenir des avances temporaires par les banques qui auraient confiance dans le succès de l'entreprise; on se rendait bien compte que ces institutions exigeraient la garantie personnelle des principaux intéressés pour le remboursement à échéance, mais on n'hésita pas à s'y engager.

D'autre part, M. Béique suggéra de mettre à profit les dispositions de la charte obtenue en 1882 pour émettre des *actions* au capital de \$100,000.00 divisé en 10,000 unités de \$10.00 chacune, qui seraient offertes en souscription au public, mais tout particulièrement aux entrepreneurs de la construction. La liste des actionnaires qui s'y inscrivirent compte 475 noms et représente un total de \$60,270.00 pour des sommes variant de \$10.00 à \$12,050.00, chiffre de la plus forte souscription; elle fut faite par les entrepreneurs Plante, Dubuc et Brunet, alors que la plus importante souscription d'un particulier fut celle de J.-Xavier Perrault, dont nous avons parlé ci-dessus, qui souscrivit \$7,400.00.¹¹

Plus tard, une émission de \$175,000.00 d'*obligations* fut faite sur la garantie de l'immeuble de la société en trois séries comme suit : la série « A » au montant de \$110,000.00 en première hypothèque, la série « B » au montant de \$40,000.00 portant deuxième hypothèque, et la série « C » au chiffre de \$25,000.00 portant troisième hypothèque. Les deux pre-

¹¹. Ce digne citoyen avait fondé la *Chambre de Commerce de Montréal* en 1886, et il devint président de la Société Saint-Jean-Baptiste en 1905, mais n'exerça cette charge que l'espace de quelques mois et mourut la même année. La plus ancienne Chambre de Commerce connue dans l'histoire fut fondée à Marseille, au Moyen-Age, dans le but de mettre un terme à la piraterie pratiquée par les corsaires de la Méditerranée mais la plus importante de ces institutions est le *Board of Trade and Plantations* de Londres, qui est un rouage officiel d'Etat sous la juridiction du Ministre du Commerce d'Angleterre; son certificat est accueilli partout comme preuve d'efficacité. Le *Montreal Board of Trade* fut fondé en 1822 mais n'est pas un rejeton de celui de Londres, au contraire! Il a été fondé à Montréal sous le nom de *Committee of Trade* dans le but de protéger le commerce canadien contre les restrictions impérialistes de son aîné.

mières séries de ces obligations étaient destinées garantir le remboursement des avances faites par les banques pour la construction et la troisième devait être souscrite par les entrepreneurs des travaux.

Malgré ces garanties, les négociations financières ne furent pas faciles. La Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec qui, à la demande de M. Alfred-A. Thibaudeau, avait consenti des avances au chiffre de \$60,000.00 avait exigé en garantie la remise de \$100,000.00 des obligations de la série A et *l'endossement conjoint et solidaire* de MM. Alfred-A. Thibaudeau, Thomas Gauthier, Frédéric-L. Béique, A.-S. Hamelin, J.-C. Beauchamp, L.-E. Beauchamp, N.-A. Hurteau et J.-D. Rolland pour le remboursement de ses avances; la Cité de Montréal, qui était créancière de \$3,178.15 pour trois années de taxes foncières sur le terrain avec intérêt, menaçait de faire vendre l'immeuble par le shérif à défaut de paiement immédiat et M. Béique dut déboursier cette somme avec subrogation pour son remboursement afin d'éviter cette catastrophe. Enfin, les institutions qui faisaient habituellement des prêts hypothécaires sur immeubles de rapport refusaient de prêter sur le Monument National à cause de la destination aléatoire de sa partie la plus importante.

La dette totale de la Société Saint-Jean-Baptiste au 20 décembre 1898 se répartissait comme suit, en capital et intérêts :

1 — Créance de la Succession Wurtele pour achat du terrain de la rue Saint-Laurent, capital et intérêts accumulés	\$ 44,403.33
2 — Créance de la Banque du Peuple sur transport de H.-A.-A. Brault qui avait fait des avances temporaires pour la construction de l'édifice, sur la garantie de cet immeuble	32,000.00
3 — Créance de H.-A.-A. Brault en contestation judiciaire	6,666.10
4 — Créance de la Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec, capital et intérêts	61,710.60
5 — Créance de F.-L. Béique pour taxes payées à la Cité de Montréal avec subrogation, capital et intérêts	4,303.56
	<hr/>
Soit un total de	\$149,083.59

Et la perplexité était grande sur les moyens à prendre pour indiquer cette dette formidable et assurer en même temps la libération personnelle de ceux qui en avaient garanti une importante partie. Mais la Providence veillait avec sollicitude sur cette oeuvre de pur patriotisme et un concours naturel de circonstances étrangères sembla se prêter à sa solution.

J'étais alors devenu chef de l'étude notariale fondée en 1780 par Joseph Papineau, notaire, arpenteur,¹² député de Montréal au premier Parlement du Canada et père du patriote Louis-Joseph Papineau. Cet éminent praticien étant décédé en 1841, son étude de notaire fut continuée par son petit-fils Denis-Emery Papineau, admis à l'exercice de cette profession la même année, puis par le frère de ce dernier, Casimir-F. Papineau, et par leurs associés successifs dont je fus le dernier. J'avais en outre été élu Vice-Chef Suprême (vice-président général) de la société fraternelle d'assurances l'*Ordre Indépendant des Forestiers* fondée en 1874, constituée en corporation par une loi du Parlement canadien en 1889 et faisant affaires au Canada, aux Etats-Unis et en Angleterre avec siège principal à Toronto. Je m'en occupais avec succès parmi les Canadiens français depuis 1890 et, après quelques échecs ailleurs, M. Béique eut l'inspiration de s'adresser à mon étude pour la négociation d'un emprunt en première hypothèque de \$150.000.00 sur la garantie immobilière du Monument National, ainsi que le transport des obligations émises en première et seconde hypothèques par la Société Saint-Jean-Baptiste et la garantie morale du foyer familial des Canadiens français.

Je représentai à mes collègues du Conseil d'Administration des Forestiers, siégeant à Toronto, qu'ils feraient un placement bien vu de l'élément canadien-français qui s'était inscrit pour un chiffre important d'assurance-vie dans leur société, outre le fait qu'il s'avérait en même temps fructueux et solidement garanti, tant matériellement que moralement; ils l'acceptèrent à l'unanimité, et l'acte en fut dressé devant moi, à titre de notaire, le 20 décembre 1898. La Société Saint-Jean-Baptiste fut alors en mesure de solder toutes ses dettes avec le produit de cet emprunt et, après avoir fait des remboursements partiels ou total de \$30,000.00, au moyen de versements semi-annuels, outre le service régulier des intérêts, ce prêt de l'Ordre Indépendant des Forestiers fut totalement remplacé par

¹² C'est en cette double fonction de notaire et arpenteur, dont le cumul n'était pas alors interdit, qu'il procédait, en 1819, sous l'administration des *Juges de Paix* (car le système municipal ne fut inauguré à Montréal et à Québec que quinze ans plus tard), à l'ouverture du « chemin » auquel il a donné son nom (aujourd'hui « rue » ou « avenue » Papineau), artère destinée à traverser l'île de Montréal du fleuve Saint-Laurent à la rivière Des-Prairies.

la Caisse Nationale d'Economie, une des filiales de la Société Saint-Jean-Baptiste qui lui consentait, à cet effet, un prêt de \$120,000.00 aux termes d'un autre acte également dressé par mon ministère le 31 octobre 1912.

La négociation de cette transaction marque le début de mes relations avec la Société Nationale des Canadiens français, mais elles se bornèrent alors au domaine purement professionnel; ce ne fut qu'une quinzaine d'années plus tard qu'ayant été appelé à siéger au Conseil d'Administration de la société, je commençai à prendre une part active à ses oeuvres nationales, économiques et sociales, auxquelles j'ai toujours porté un vif intérêt depuis lors.

Dans un autre ordre d'idée, je me permettrai d'ajouter que c'est grâce au bon renom de la Société Nationale des Canadiens français et à la sympathie de la Société anglo-canadienne des Forestiers Indépendants, de Toronto, que la situation financière de la Société Saint-Jean-Baptiste et celle de ses administrateurs furent tirées d'une situation qui devenait inquiétante et que c'est peut-être à cette époque lointaine que remonte l'origine du sentiment qui a provoqué la fondation récente de l'ALLIANCE CANADIENNE dont Mgr Arthur Maheux de l'Université Laval de Québec, et les « *Visites Interprovinciales* » de J.-H. Biggar, de l'*Upper Canada Collège* de Toronto, furent les zélés propagandistes. C'est en effet par une collaboration sincère et efficace des deux principaux éléments ethniques de notre pays que nous pourrons le mieux assurer son développement.

Le Monument National devint alors en pleine activité; la Société avait loué tous les magasins du rez-de-chaussée rue Saint-Laurent, les bureaux du premier étage étant réservés aux besoins de son secrétariat, ceux du 2^e étage étaient loués aux Sociétés Fraternelles qui voulaient profiter de cette situation centrale pour y tenir leurs assemblées, et l'étage supérieur également loué à l'Ecole des Arts et Métiers dont le président était M. Thomas Gauthier, tandis que la Grande Salle des Spectacles accueillait tout d'abord les *Soirées de Famille*, dirigées par Elzéar Roy et que les autres Institutions et Sociétés la recherchaient, quand il y avait des soirs disponibles, pour leurs représentations et assemblées nombreuses.

C'est donc maintenant le temps de parler de l'une des filiales de la Société Saint-Jean-Baptiste, l'institution financière de la Caisse Nationale d'Economie, qui était devenue en mesure de remplacer la créancière de cette Société en avançant les fonds voulus pour payer la créance échue sur le Monument National.

XI — LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

En plus d'être un jurisconsulte éclairé, M. Béique était un financier d'une grande profondeur de vision. Il avait rêvé d'établir, au bénéfice de la Société Saint-Jean-Baptiste et de ses membres, une caisse de rentes viagères ainsi qu'une société d'administration fiduciaire aux fins d'en diriger les activités et il avait inséré dans la charte de la Société deux dispositions à cet effet.

La première fut organisée sans retard avec le concours de M. Arthur Gagnon qui était alors secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste et c'est cette dernière qui devait pourvoir à l'administration de la nouvelle institution dont le système était basé sur celui de la société française des *Prévoyants de l'Avenir* et consistait, sans calculs d'actuaire ou autres prévisions de probabilités, à inscrire le sociétaire pour autant d'unités de rentes qu'il désirerait prendre, à raison d'une prime annuelle de \$4.00 payable pendant vingt années consécutives, à l'expiration desquelles il devenait *Rentier* avec droit de partager, avec les autres rentiers, le *revenu* des primes ainsi accumulées pendant les années de sa contribution, sauf à continuer le versement de ses primes. La société administratrice avait cependant droit à une commission d'un dollar sur la prime annuelle pour honoraires d'administration et de remboursement éventuel des primes, car le sociétaire pouvait désigner les membres de sa famille qu'il voudrait appeler à participer à ce bénéfice, avec stipulation qu'au décès de l'un d'eux, une allocation de remboursement capital serait versée à titre de compensation pour la cessation du versement de cette rente au bénéficiaire décédé.

Le bureau de la nouvelle société fut installé au premier étage au-dessus du rez-de-chaussée du Monument National, dans une salle à proximité de celui de M. Arthur Gagnon, secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste et co-fondateur de la Caisse Nationale d'Économie qui pouvait ainsi s'occuper plus facilement de ces deux institutions. Cette salle était suffisamment grande pour que les agents recruteurs de la Caisse de rentes viagères et d'assurance pussent y avoir chacun son pupitre et ses registres ainsi qu'y tenir leurs assemblées hebdomadaires avec un grand tableau noir où leur entraîneur inscrivait régulièrement les résultats de leur travail.

Les opérations commencèrent le 1er mars 1898 avec effet rétroactif au 1er janvier précédent et, à l'expiration de la première période de vingt

ans, les rentiers qui s'étaient inscrits dès la première année reçurent une rente de \$56.50, sans diminuer leur droit de participer aux dividendes futurs. Par suite de l'augmentation du nombre des rentiers, ce chiffre tombait à \$28.63 l'année suivante, avec menace de décroissance progressive d'année en année, vu l'augmentation graduelle du nombre des rentiers, jusqu'à ce qu'on comprît qu'il y avait lieu de s'inquiéter de la somme que les rentiers futurs finiraient par recevoir, à moins d'établir une stabilisation de la rente à un chiffre normal, suivant les calculs scientifiques d'un actuaire.

Notre collègue au Conseil d'Administration de la société, M. V.-E. Beaupré, professeur à l'École Polytechnique de Montréal, avait alors acquis un diplôme d'actuaire en assurances après avoir fait les études nécessaires à cet effet; il était donc tout naturellement désigné à remplir cette fonction. Nous lui demandâmes d'étudier la situation en vue d'assurer la stabilité du service de la rente viagère et, sur ses recommandations, cette rente fut établie au chiffre de neuf dollars (\$9.00) par année sauf à en déduire \$3.00 pour la continuation du versement de contribution de chaque rentier (dont il n'y avait pas lieu de soustraire le \$1.00 de frais de perception), ce qui la réduisait annuellement au chiffre net de \$6.00 par unité, représentant tout de même un rendement de $7\frac{1}{2}\%$ sur la somme de \$80.00 déboursée au cours des vingt années de préparation, outre le bénéfice de l'assurance versée au cas de décès. Entre temps, la Société Nationale de Fiducie avait pris naissance et, comme elle possédait spécialement les qualités nécessaires à une gestion de ce genre, la Société Saint-Jean-Baptiste fut heureuse de lui confier l'administration de la Caisse Nationale d'Economie qui n'avait jamais opéré avec profit jusque-là. La conduite des opérations fut alors établie sur des données techniques, avec de nombreux systèmes de rentes familiales, de rentes garanties, de rentes à prime unique et autres, y compris l'assurance-vie, qui furent ajoutés au système élémentaire d'origine afin de mettre cette institution en mesure de répondre aux besoins modernes.

Une société distincte d'assurance-vie fut même établie par la Société Saint-Jean-Baptiste en 1940, sous la présidence de Me L.-A. Fréchette, mais comme elle semblait faire double emploi, et même constituer une rivalité avec la Caisse Nationale d'Economie qui avait obtenu de la Législature le droit de créer un service d'assurance, cette nouvelle société se fusionna avec la Caisse Nationale d'Economie, en 1957.

Au 31 décembre dernier (1957), la Caisse Nationale d'Economie possédait un actif de \$24,779,931.83 placé en valeurs mobilières et im-

mobilières soigneusement choisies et diversifiées qui produisaient un rendement suffisant pour répondre à tous ses engagements. Elle fonctionne aujourd'hui sous la présidence de M. F.-Eugène Therrien, avocat distingué qui s'est hautement qualifié pour l'exercice de cette charge, et elle est sous la gestion de la Société Nationale de Fiducie, autre filiale de la Société Saint-Jean-Baptiste dont nous allons maintenant parler.

Mais avant de passer à ce sujet, qu'il nous soit permis de dire un mot de l'épreuve dont la Caisse Nationale d'Economie a récemment été victime. Dans la nuit du samedi au dimanche 25 janvier 1958, des malfaiteurs se sont introduits dans l'édifice No 41 Ouest de la rue Saint-Jacques à Montréal où la Société Nationale de Fiducie et la Caisse Nationale d'Economie conduisent conjointement leurs opérations et, profitant de la désertion partielle de cet endroit pendant le congé de fin de semaine, ils ont pratiqué une ouverture de dix-huit pouces de diamètre dans le mur en béton armé de la voûte de sûreté de la Caisse Nationale d'Economie, bien qu'elle fût munie d'un signal d'alarme des plus modernes, et en ont enlevé des valeurs mobilières pour un chiffre de \$1,800,000.00 appartenant à cette Caisse.

Mais les affaires de la société étaient bien tenues. Après avoir alerté la Sûreté, une liste complète de toutes les valeurs ainsi volées fut envoyée sans retard à tous les courtiers, banques et autres institutions où elles seraient susceptibles d'être présentées pour négociation, donnant les numéros des titres et autres détails de chacune de ces valeurs disparues. La Sûreté en avisa ses correspondants de tous les pays avec le résultat que nous avons pu récupérer jusqu'à ce jour plus de la moitié des valeurs disparues et nous avons pu constater qu'aucune des autres n'avait encore été négociée.

Aussi, cette fâcheuse épreuve n'a-t-elle pas empêché la Caisse Nationale d'Economie de rencontrer ses échéances comme à l'ordinaire, avec la conviction qu'elle ne subira aucune perte à ce sujet.

XII — LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE

Lorsque M. Béique avait préparé, en 1898, la refonte de la Charte de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, il y avait inséré une disposition qui lui permettait de créer une CORPORATION FIDUCIAIRE aux fins d'administrer les affaires dont on voudrait bien lui confier la gestion. Cette disposition ne fut cependant mise à profit que vingt ans plus tard,

alors que j'étais devenu président général de cette *Association* (alors désignée sous le nom de *Société Saint-Jean-Baptiste* comme étant plus en rapport avec son organisation).

Les survivants du Conseil d'Administration de cette époque se souviennent encore qu'après une soirée de trois ou quatre heures de séance, au moment où nous espérions pouvoir aller prendre, chacun chez soi, un repos bien mérité, notre collègue V.-E. Beaupré tirait de sa poche une liasse de papiers de couleur jaunâtre pour soumettre à notre étude quelque chapitre des règlements qu'il avait préparés pour le bon fonctionnement de la future institution fiduciaire, et il fallut nous remettre au travail.

La Législature de Québec avait cependant adopté sagement, dans l'intervalle de ces vingt années, une loi qui obligeait toute compagnie ou société fiduciaire à constituer un capital minimum de \$250,000.00 dont au moins 40 %, soit \$100,000.00 doivent être versés au comptant pour la garantie de la clientèle. Les affaires de la Société Saint-Jean-Baptiste étaient cependant devenues florissantes; son immeuble du Monument National était occupé, de la cave au grenier, par des locataires qui lui payaient un loyer satisfaisant, et elle avait constitué, parmi les membres de son Conseil, une Commission Administrative de cet édifice qui lui servait régulièrement d'excellents revenus. Elle avait en outre une fille riche, la Caisse Nationale d'Economie, dont elle administrait les affaires à raison d'une commission de 25 % des primes annuelles pour frais d'administration et indemnité d'assurance aux représentants des sociétaires qui décédaient : comme les autres 75 % de la rente constituaient un capital inaltérable dont le revenu formait un nouveau fonds destiné au service de la rente, elle avait intérêt à lui assurer un aussi bon rendement que possible, tout en se préoccupant, avant tout, de la sûreté de son placement. Sa dette de \$150,000.00 contractée envers l'Ordre Indépendant des Forestiers sur la garantie du Monument National avait été réduite à \$120,000.00 et la Caisse Nationale d'Economie lui en avait fait le prêt afin de désintéresser ce créancier, de sorte qu'elle était première créancière hypothécaire de cet immeuble.

Afin de disposer des \$100,000.00 dont elle avait besoin pour la mise au jour de son projet d'institution fiduciaire, la Société Saint-Jean-Baptiste accomplit une voltige de « haute finance » comme on en voit aujourd'hui exécuter par quelques compagnies expertes en cette spécialité, sauf la différence qu'elle pouvait négocier en famille au lieu d'avoir à étaler ses opérations en public. A cet effet, elle consentit tout d'abord, en sa qualité d'administratrice de la Caisse Nationale d'Economie, un prêt

de \$100,000.00 à la Commission Administrative du Monument National, qui possédait les pouvoirs corporatifs nécessaires à cet effet, et sur la garantie de cet immeuble dont la valeur marchande était estimée à \$375,000.00 et dont elle détenait déjà la première hypothèque, qui devait alors prendre rang *pari pason* avec la seconde, mais en y ajoutant le transport des loyers de cet édifice, sauf à en laisser la gestion à cette Commission aussi longtemps qu'elle rencontrerait fidèlement le paiement de ses échéances; la Commission Administrative faisait ensuite l'avance de cette somme à la Société Saint-Jean-Baptiste à charge de rencontrer les engagements qu'elle avait pris pour son remboursement et avec l'entente que, si la nécessité s'en présentait, elle lui transporterait un nombre d'actions de la future Corporation fiduciaire qu'elle estimerait suffisant pour garantir l'exécution de ses promesses. Cette somme fut aussitôt versée pour la création du capital-actions de la nouvelle institution au chiffre de \$250,000.00 acquitté à 40% de sa valeur et cette nouvelle Corporation prit, avec l'assentiment de la Législature, le nom de SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE.

Les feuillets jaunâtres de M. Beaupré pourvoyaient aux dispositions requises pour mettre la nouvelle institution à l'abri d'un coup de main et en assurer le contrôle permanent par la Société Saint-Jean-Baptiste en stipulant que *les deux tiers* de son capital-actions, soit \$166,700.00, resteraient constamment sa propriété comme placement inaliénable au nom de cette dernière sous la désignation de « Série A », tandis qu'elle pourrait disposer de *l'autre tiers* à son gré selon qu'elle jugerait à propos, soit \$83,300.00 pour intéresser des souscripteurs individuels à s'en rendre acquéreurs sous l'indication de « Série B ».

On se rendait bien compte, en effet, qu'au lieu d'offrir à la future clientèle de cette société fiduciaire un conseil d'administration exposé à l'instabilité d'élections périodiques par les membres de la S.S.J.B., il était d'absolue nécessité de lui offrir une garantie de stabilité en appelant à sa direction des personnalités qui avaient fait leurs preuves dans les milieux financiers. Aussi décida-t-elle d'offrir cette série B de son capital-actions en souscription à tous ceux de ses membres qui voudraient s'y intéresser tout en se réservant le droit de n'agréer que ceux qui lui sembleraient offrir les garanties voulues, de même qu'elle se réservait le droit de « préemption » de celles de ces actions qui deviendraient disponibles par succession, vente ou autre cause, en en faisant l'acquisition au prix fixé par les actionnaires en assemblée régulière comme étant la valeur acquise au cours des opérations.

Comme j'étais président de la Société Saint-Jean-Baptiste, je voulus donner l'exemple en souscrivant \$5,000.00 au capital de la future société: nos collègues Guy Vanier et V.-E. Beaupré s'inscrivirent à leur tour, le premier pour \$2,500.00 et le second pour un chiffre nominal aux fins de signaler son adhésion. Je me prévalus alors de mes relations de famille et d'affaires avec M. Gaspard DeSerres, financier de haute réputation et président de la Commission Administrative de la ville de Montréal, pour le convaincre qu'il ferait un excellent placement en se rendant acquéreur d'un bloc de \$10,000.00 de la série B de la nouvelle émission en même temps qu'il ferait oeuvre utile envers ses compatriotes en acceptant la présidence de cette institution, et il convainquit à son tour deux de ses collaborateurs au gouvernement municipal de Montréal, MM. Charles Laurendeau, qui avait pris sa retraite de la magistrature pour accepter le poste de chef du Contentieux municipal, et Justinien Pelletier, contrôleur des Finances de la même ville, qui s'inscrivirent pour chacun \$5,000.00 des mêmes actions. Un seul des membres de la Société Saint-Jean-Baptiste, M. Emile Jodry, comptable, se prévalut de l'offre de souscription pour une somme de \$500.00 et la liste en fut close avec un total de \$28,100.00 pour lesquels la Société Saint-Jean-Baptiste transporta 281 actions à même les 833 de la série B qu'elle possédait et la Société Nationale de Fiducie fut en mesure de commencer les opérations.

Il importait cependant de constituer, pour l'administration des affaires de la nouvelle société, un Conseil qui fût équitablement représentatif des intérêts en jeu et dont la composition pût en même temps offrir à la future clientèle toutes les garanties de sagesse et de stabilité requises. Ce premier Conseil d'Administration fut choisi par celui de la Société Saint-Jean-Baptiste après mûre réflexion et se composait des personnes suivantes: Président, M. Gaspard DeSerres, principal actionnaire individuel¹³; vice-président, M. Victor Morin, président de la Société Saint-Jean-Baptiste et actionnaire; conseillers, MM. Charles Laurendeau, actionnaire, Justinien Pelletier, actionnaire, Guy Vanier, membre du Conseil de la S.S.J.B. et actionnaire, V.-E. Beaupré, actuaire, membre du Conseil de la S.S.J.B. et actionnaire, Joseph Hurtubise, trésorier de la S.S.J.B., Victor Doré, président de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et membre du Conseil de la S.S.J.B., et Adjudor Rivard, avocat éminent de Québec, à titre de représentant de cette région. Par la suite, la Charte et les Règlements de la Société Nationale de Fiducie pour-

¹³. Il fut appelé, quelques années plus tard, à siéger au Conseil Législatif de la province de Québec.

voyaient à la sauvegarde des droits respectifs des intéressés par l'élection des membres de son Conseil d'Administration au nombre de neuf, douze ou quinze membres, répartis en trois catégories égales, la première étant élue par le Conseil général de la Société Saint-Jean-Baptiste à titre de principal actionnaire intéressé dans son bon fonctionnement, la deuxième par le groupe des « anciens présidents » de cette société, gens réputés sages et expérimentés, sympathiques à la société dont ils avaient autrefois dirigé les activités, mais assez indépendants de son influence pour agir en toute impartialité, et la troisième par l'assemblée des actionnaires avec cette restriction que, pour ne pas « noyer » le vote des actionnaires individuels, celui de la S.S.J.B. représentée par un délégué spécial de son Conseil et porteur d'un mandat impératif, serait réduit à dix voix dans cette élection.

L'efficacité du service des employés d'une institution de ce genre dépend surtout de la direction qu'ils reçoivent de son gérant ou directeur-général et la nécessité s'imposait de faire un choix judicieux dès le début des opérations; aussi se mit-on sans retard à la recherche d'un officier qui nous paraîtrait posséder les qualités nécessaires à cet effet et, parmi les candidats qui se présentèrent, notre choix tomba sur M. Alfred-W. Patenaude qui était gérant d'une succursale de la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal. Les opérations débutèrent le 12 septembre 1918 avec la clientèle de la Caisse Nationale d'Economie dont les affaires avaient été jusque-là conduites avec un succès relatif par le secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste comme partie de ses multiples fonctions. Son bureau d'affaires fut modestement installé dans un petit magasin, au rez-de-chaussée du Monument National, rue Saint-Laurent, et le nouveau gérant devait développer ses aptitudes à remplir les fonctions d'un directeur d'assurance-vie en même temps que son habileté en finances, mais il eut surtout la main heureuse en choisissant, à titre d'assistant-comptable, un jeune homme du nom d'Henri Ouimet dont l'étoile était destinée à monter rapidement au firmament des affaires, ainsi que nous verrons dans un instant.

Le président DeSerres étant décédé au mois de décembre 1927, les actions qu'il possédait dans le capital de la Société Nationale de Fiducie furent offertes en vente; la Société Saint-Jean-Baptiste et les autres actionnaires individuels renoncèrent à leur droit de préemption afin de permettre à d'autres personnes d'en acquérir au prix fixé par les règlements et plusieurs nouveaux acquéreurs se présentèrent. A titre de vice-président, je fus appelé à remplir les fonctions de président jusqu'à l'assemblée an-

nuelle des actionnaires au mois de février 1928 et fus alors élu président, charge que je continuai d'exercer jusqu'en 1956.

Dans l'intervalle, M. Patenaude s'était retiré de la gestion de cette société pour se consacrer exclusivement au Collège d'Education Commerciale par correspondance qu'il avait fondé et il avait été remplacé dans cette charge de directeur-général par M. Jules DeSerres qui eut pour successeur en 1929, M. J.-V. Desaulniers, ancien président de la Chambre de Commerce, qui avait obtenu de grands succès dans la conduite de transactions immobilières et qui fonda plus tard la *Société Nationale d'Assurances* afin de conduire les affaires d'assurance-incendie, responsabilité publique et autres services, comme filiale de la Société Nationale de Fiducie. M. Desaulniers ayant été promu au poste honorable d'administrateur-délégué de la Société Nationale de Fiducie au mois de mai 1949, son assistant Henri Ouimet, qui avait complété ses études de sciences économiques et administratives en allant suivre des cours spéciaux dans les institutions en renom des Etats-Unis, fut appelé à le remplacer comme directeur-général.

M. Ouimet était particulièrement préparé à exercer cette fonction avec compétence, tant en raison de son stage de trente ans au service de la Société que de la formation administrative qu'il avait reçue de son prédécesseur M. Desaulniers, expert en cette matière; aussi ne tarda-t-il pas à être remarqué par ses collègues des Compagnies de Fiducie du Québec (*The Trust Companies Association of Quebec*) qui l'éluèrent à la présidence de leur Association en 1955 et je crus à mon tour que sa compétence et sa fidélité à notre service méritaient de recevoir un témoignage encore plus grand d'appréciation en me retirant de la charge de président de notre Société Nationale de Fiducie, à l'assemblée annuelle des actionnaires en 1956, après vingt-huit ans de service actif, pour l'appeler à m'y remplacer, tout en continuant l'exercice de ses fonctions de directeur-général, tandis que je passais à la présidence de son Conseil d'administration, charge nouvelle créée par nos règlements à la même assemblée.

Notre société était alors devenue MILLIONNAIRE. En effet, nous pouvons constater, par le dernier rapport que j'avais l'avantage de présenter à cette assemblée, que notre capital originaire de \$250,000.00 s'était accru, avec ses réserves, au chiffre, entièrement payé, de \$1,096,470.77 au 31 décembre précédent (1955), placé en valeurs de tout repos. Cette croissance s'est continuée normalement depuis lors, si bien qu'à la clôture du dernier exercice financier (31 décembre 1957), le président Ouimet était en mesure de faire rapport à l'assemblée annuelle des actionnaires,

que l'actif net de notre Société s'élevait, après paiement des dividendes réguliers et supplémentaires, au chiffre de	\$ 1,169,426.35
que les fonds qui nous avaient été confiés en fidéicommis, garantis sur des valeurs de premier ordre, s'élevaient à	4,627,011.05
et que les biens qu'elle a en régie pour ses clients représentent une somme de	48,567,013.17
représentant pour l'exercice de ses opérations, un total de	<u>\$54,358,450.57</u>

Les actions de la société avaient été originairement émises au chiffre de \$100.00 l'unité, soit 2,500 actions représentant le capital originaire de \$250,000.00 sur lequel 40 %, soit \$100,000.00, ont été versés à l'origine; le surplus de 60 % représentant \$150,000.00 a été versé indirectement depuis lors au moyen des dividendes attribués en acquittement du solde de ces actions qui ont été subdivisées par la suite, à l'exemple de nombreuses autres institutions financières, au chiffre de \$10.00 l'unité pour plus de facilité dans la distribution des actions, soit dans les règlements de successions ou autres cas, afin de supprimer les fractions d'action, de sorte que notre capital originaire de \$250,000.00 est maintenant divisé en 25,000 actions de \$10.00 chacune, représentant le même capital de \$250,000.00 qui est la valeur « nominale », mais non la valeur « marchande » de ce capital.

Comme les actionnaires sont invités à fixer chaque année, en assemblée annuelle, la valeur « réelle » de leurs actions, les résultats indiqués ci-dessus les ont conduits à établir, lors de la dernière assemblée annuelle du 27 février 1958, la valeur de \$40.00 pour chaque action de \$10.00 du capital de leur société, soit 400/100 du chiffre indiqué sur les certificats de telles actions et cette évaluation est acceptée par les percepteurs de droits du gouvernement comme étant exacte sur les successions qui viennent à s'ouvrir.

On peut donc facilement concevoir que, grâce au nombre d'actions que la Société Saint-Jean-Baptiste possède dans la Société Nationale de Fiducie, les dividendes qu'elle en reçoit chaque année lui permettent aujourd'hui d'accomplir de belles oeuvres au bénéfice de la race canadienne-française.

Nous avons vu que la Société Nationale de Fiducie a modestement commencé ses opérations en 1918 dans un petit magasin du Monument National, rue Saint-Laurent. Sous l'administration du président DeSerres, elle déménageait dans un local plus spacieux au No 55 ouest de la rue Saint-Jacques ci-devant occupé par la Banque d'Hochelaga (qui s'est plus

tard fusionnée avec la Banque Nationale, sous le nom de Banque Canadienne Nationale). Mais l'expansion graduelle de ses affaires et de celles des autres filiales de la Société Saint-Jean-Baptiste, surtout celles de la Caisse Nationale d'Economie et de la Société Nationale de Fiducie, la forçaient bientôt à construire un édifice de quatre étages, au No 41 de la même rue, pour y loger ses divers services. Le temps est même venu pour elle de s'agrandir encore en construisant, surtout pour le développement des affaires de la Caisse Nationale d'Economie, un autre édifice voisin du premier et relié avec lui, afin de pouvoir y accommoder convenablement le service de ses 200 employés d'intérieur, outre ceux dont les activités s'exercent au dehors.

Les valeurs appartenant à la Société Nationale de Fiducie et à ses clients étant placées dans un coffre-fort différent de celui de la Caisse Nationale d'Economie et dans une autre partie de sa voûte de sûreté, elles ne furent pas affectées par l'attentat du 25 janvier 1958 et ses administrés furent promptement rassurés à ce sujet.

XIII — OEUVRES PATRIOTIQUES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES

La plupart des oeuvres dont nous venons de faire une brève revue relevant du domaine économique, nous n'osons nous aventurer sur d'autres terrains en relatant, dans ce rapide exposé, les nombreuses activités de la Société Saint-Jean-Baptiste, de ses sections et de ses dirigeants, dans les domaines patriotiques, sociaux, éducatifs, etc.; nous ne saurions trop où nous arrêter. Bornons-nous donc à indiquer quelques titres de l'attention qu'elle a donnée à ces domaines; les lecteurs qui seraient curieux d'en connaître plus de détails pourront consulter la liste que j'en ai dressée dans ma lettre de démission d'une longue présidence au service de notre Société Nationale,¹⁴ dont la publication est contenue au numéro de janvier 1925 de la *Revue Nationale*, organe officiel de la S.S.J.B.; ils en

¹⁴ Cette démission fut donnée en novembre 1924 (deux mois avant l'expiration de mes dix ans d'exercice de la présidence) afin de pouvoir ajouter bientôt au groupe clairsemé des Anciens Présidents chargés d'être annuellement un délégué au Conseil d'Administration de la Société Nationale de Fiducie, les noms de deux collègues de bon conseil et d'esprit public éclairé, MM. J.-V. Desaulniers et Guy Vanier qui occuperaient brièvement la fonction de président de la S.S.J.B., en même temps que M. Léon Trépanier, vice-président du Conseil de la Société et chef du Conseil Municipal de Montréal, était tout désigné à prendre la présidence de la Société à l'élection annuelle du mois de mars suivant (1925), pour le terme des deux années suivantes.

trouveront la continuation dans un dépliant de propagande que la Société a récemment mis à la disposition du public et qui s'intitule : *Qu'est-ce que la S.S.J.B. ? Que fait-elle ? Mérite-t-elle votre adhésion ?* Nous extrayons, de ces deux documents, l'indication des oeuvres suivantes qui exposent sommairement les activités de notre Société Nationale dans ces domaines :

- Création d'un secrétariat permanent à l'usage du public au Monument National, avec service d'archives et bibliothèque (1915).

- Création d'un concours littéraire ouvert aux écrivains canadiens-français sur une nouvelle intitulée « *La Croix du Chemin* » avec attribution de prix et publication à 5,000 exemplaires d'un volume des oeuvres primées (1915).

- Emission d'une médaille d'honneur modelée par le sculpteur La-liberté, frappée par les médaillistes Caron & Frères et offerte en concours aux collèges classiques de langue française pour la préparation d'une thèse sur un sujet d'histoire du Canada (1916).

- Fondation de soirées récréatives de bon théâtre pour le délassement du peuple au Monument National, comme *Soirées de Famille* (1916).

- Inauguration, avec la collaboration de la Société Historique et de la Société d'Archéologie de Montréal, de l'hommage annuel de la fondation de Montréal au pied du monument Maisonneuve à la Place d'Armes (1917).

- Appui financier aux écoles de langue française d'Ontario, du Keewatin et d'Acadie (1917).

- Présentation d'une médaille d'honneur en vermeil au sénateur A.-C.-P. Landry, président de l'Association d'Éducation de langue française d'Ontario, en reconnaissance des services rendus à la langue française (1917).

- Organisation d'une campagne de lutte contre la mortalité infantile au moyen de conférences accompagnées de représentations cinématographiques en plein air dans les quartiers populeux (1918).

- Publication de *Contes historiques* en images colorées dans le but de graver dans la mémoire des enfants les beaux faits de l'histoire du Canada (1919).

- Fondation de l'*Oiseau Bleu*, revue destinée aux enfants de langue française (1920).

- Erection d'une pierre tombale au cimetière de Chapleau en Ontario, à la mémoire de Louis Hémon, auteur du roman *Maria Chapdelaine* qui a fait connaître le Canada français dans tous les pays du monde (1920).

- Organisation d'une campagne financière destinée à la fondation de la première paroisse canadienne-française de Toronto (1920).

- Démarches auprès des gouvernements pour assurer l'impartialité des statistiques relatives aux Canadiens de langue française et pour déclarer le 24 juin fête légale (1920).

- Démarches faites pour la fondation d'un système de prêts mutuels et gratuits au bénéfice des petites bourses (1921).

- Revendication des droits de la langue française auprès des pouvoirs publics et adoption de la Saint-Jean-Baptiste comme fête légale (1922).

- Campagne de souscription de fonds pour l'érection de la Croix lumineuse du Mont-Royal, au moyen de la vente d'un timbre spécial de 5 sous par les enfants d'écoles de cette ville (1923).

- Frappe d'une médaille d'honneur dite « *Bene Merenti de Patriâ* » destinée à reconnaître les services rendus à la Patrie canadienne.

- Fondation, avec le concours de M. Wilfrid DuCap, directeur des Etudes à la Commission Scolaire Catholique, d'une *Ecole de Guides historiques* destinée à faire connaître notre pays sous son véritable jour, avec son caractère, ses traditions, sa langue française et ses institutions (1924).

- Ouverture d'un *Livre d'Or* à la glorification de ceux qui ont rendu des services exceptionnels à la race canadienne-française (1924).

- Aide pécuniaire constamment apportée aux oeuvres de la *Fédération Nationale des Dames de la Saint-Jean-Baptiste*, celles du *Fonds Patriotique* de la *Croix-Rouge*, de l'*Association d'Education d'Ontario* et de la cause du français dans les diverses provinces, celles de l'*Université de Montréal*, de l'*Union Nationale Française* et des autres sociétés de bienfaisance du même genre (dates diverses).

GÉNÉRALITÉS :

- Les relations et l'action concertée avec les divers groupes français du Canada et des Etats-Unis;

- Les cours publics et gratuits du soir au Monument National, qui sont suivis chaque année par plus de mille élèves;

- L'établissement de bibliothèques et les dépôts de livres français dans les centres dépourvus de cette littérature;

- Le *Prêt d'honneur* destiné à aider les jeunes méritants mais dépourvus de moyens pécuniaires suffisants à parfaire leurs études professionnelles.

- C'est, comme on peut s'en rendre compte, une société de vigilance qui a l'oeil et l'esprit constamment ouverts à la sauvegarde des droits et des intérêts de tous les groupes français du pays.

- C'est, en un mot, une société progressive qui s'adapte aux besoins de chaque époque et qui, depuis plus d'un siècle, s'est acquis, par ses luttes, par ses oeuvres et par ses services, la gratitude et le respect de tous ceux qui ont à coeur le maintien de la survivance française en terre d'Amérique.

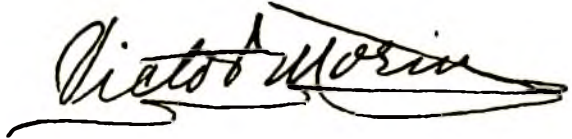
XIV — CONCLUSION

Après avoir parcouru, même d'un oeil distrait, les pages qui précèdent, on conviendra sans peine que les « vieilles ganaches » d'Olivar Asselin ont, tout de même, accompli QUELQUE CHOSE au profit de leur race.

Sortis des rangs du peuple et sans ressources personnelles, ces hommes ont fait preuve d'une profondeur de vision, d'une confiance indéfectible et d'une énergie indomptable pour conduire à bonne fin les oeuvres entreprises, sans avoir besoin du coup de fouet traditionnel pour stimuler leur ardeur. Songeons en outre qu'à l'époque où ils vivaient, le dollar avait une valeur relative *cinq fois* plus grande qu'il ne possède aujourd'hui et nous comprendrons mieux l'étendue de leurs sacrifices de temps, du risque de perdre leurs épargnes au profit d'une oeuvre commune et des énormes responsabilités qu'ils n'ont pas craint d'encourir pour en assurer le succès.

Inclinons-nous donc avec reconnaissance et respect devant la mémoire de ces promoteurs de nos oeuvres nationales; au lieu de les dénigrer avec une coupable légèreté, elles doivent plutôt être accueillies avec reconnaissance et mises en vedette. Associons à cet hommage les noms de ceux qui ont continué leurs travaux désintéressés et qui ont même amplifié le

domaine de leurs conceptions. C'est le résultat de leurs efforts que les écrivains ont qualifié si éloquemment de l'appellation lapidaire : LE MIRACLE CANADIEN.

A handwritten signature in cursive script, reading "Victor Morin". The signature is written in black ink on a white background. The letters are fluid and connected, with a prominent flourish at the end of the word "Morin".